



Valojoux Valojols Village

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°

66

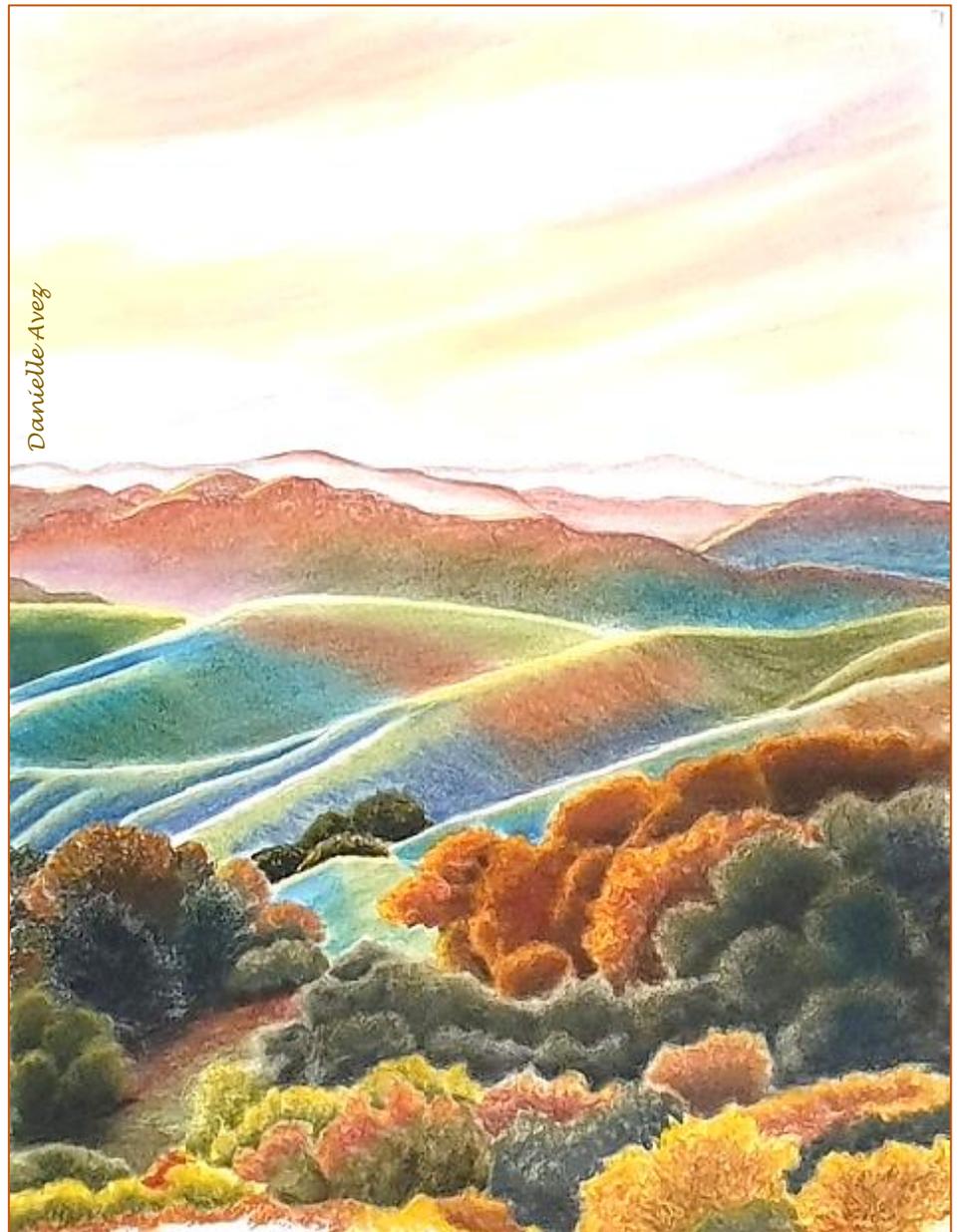
DECEMBRE 2023 - ISSN2430591X



Au service des habitants avant tout ! Grâce à l'application mobile PanneauPocket, les informations et alertes des Mairies, EPCI, Ecoles et RPI, intercommunalités, Offices de Tourisme, Ehpad, Associations sportives ou cultures... vous accompagnent partout. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre smartphone ou tablette ou encore votre PC.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat sera fermé du lundi 25 décembre au mardi 2 janvier inclus



Mairie de Valojoux 1, place de la Mairie 24290
VALOJOUX
05 53 50 77 78
contact@mairievalojoux.fr - www.valojoux.fr

SOMMAIRE

➤ Procès-verbaux

Séances du Conseil Municipal
Pages 3 à 7

➤ Actualités

Plan Vigipirate – Nids de frelons –
Horaires déchèterie
Page 9

➤ Vie pratique

Le débroussaillage - Services au
Public et France Services
Page 10

➤ Energie et habitat

MaPrimeRenov' – Déclics Energie-
Eau
Page 11

➤ Nature et Environnement

Atlas de la biodiversité
Communale
Pages 12, 13 et 19

➤ Nos Enfants

Ecoles de La Chapelle-Aubareil et
de Thonac – Le Sivos
Pages 14 et 15

➤ Popote et bouquins

Le coin gourmand – Le coin
lectures
Pages 16 et 17

➤ Vie pratique

Téléconsultations en pharmacie –
Présence verte – Conciergerie d'ici
– Ateliers numériques seniors
Pages 17 à 19

➤ La vie des associations

La chorale – Les amis de l'église –
La pétanque – La société de
chasse – Le Comité des Fêtes –
L'association des moulins du
Périgord Noir – Festival les 6 Coups
du Brigadier
Pages 20 à 24

➤ Actualité des Services de l'état

Coupes et chantiers forestières –
Aide au renouvellement forestier –
Augmentation de la TEOM
Pages 23 à 25

➤ Histoire des pays disparus (suite
et fin) – Mots et pensées pour Noël
Pages 28 à 31

➤ Le Carnet

Page 32

EDITO

Cette année 2023 touche déjà à sa fin ; elle aura encore été marquée par une riche actualité sur notre commune. J'aurai l'occasion de vous en présenter le bilan lors de nos vœux qui se tiendront le 14 janvier 2023 après-midi, à la salle des fêtes de Valojoux, comme à l'habitude.

Les travaux du gîte de groupe nous ont largement occupés, ils devraient s'achever au printemps 2024 et nous permettre de livrer à l'été un beau bâtiment doté de fonctions polyvalentes au bénéfice de tous. En effet, ce projet ambitieux et cohérent répond à de nombreux enjeux de développement pour notre commune et notre territoire car ce type d'équipement public n'existe pas dans la vallée de la Vézère et au-delà.

Il sera aussi un outil pour notre collectivité et tous ses administrés en termes d'accueil, d'organisation d'événements divers, de visibilité et de valorisation des actions portées par nos associations.

L'exploitation du gîte sera une valeur ajoutée économique non négligeable. En ces temps difficiles où nous sentons bien que les dotations financières aux communes se restreignent considérablement, il est important de diversifier nos rentrées de produits si nous voulons continuer à dynamiser notre village et réaliser de nouveaux projets.

C'est dans cet esprit que nous travaillons, depuis de longs mois, à la rénovation énergétique de tous nos bâtiments publics.

Nous avons été retenus commune pilote pour l'expérimentation du dispositif DIRECT mis en œuvre par le Syndicat d'Energies de la Dordogne, en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations).

Dans la continuité de notre volonté de sobriété sur l'éclairage public amorcé il y a un an, il s'agit désormais pour nous de maîtriser nos dépenses publiques, de renforcer notre autonomie énergétique en réduisant notre impact sur le changement climatique et de soutenir l'économie locale et circulaire. Je vous en reparlerai plus précisément en janvier prochain.

Dans cette attente, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un joyeux Noël et des fêtes de fin d'année remplies de tendresse, de joie, de bienveillance et de pensées immenses pour tous nos semblables qui vivent dans le chaos et sont dans la peine et la peur.

N'oublions jamais que nous sommes collectivement responsables de nos destins, ici et ailleurs, car le malheur pourrait devenir aussi une valeur universelle.

Nathalie Manet-Carbonnière

Dimanche 14 janvier 2024 à la Salle des Fêtes de Valojoux

● **Accueil des nouveaux arrivants à 10 H 45**

● **Repas des Aînés à 12 h 30**

● **Vœux de la Maire et galette des rois**

Offerte par le Comité des Fêtes à 16 H

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

1. Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2014, 2016 et 2017 pour un montant de 2 931.48 €

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 2 Février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (modalités à préciser, par exemple : à l'unanimité des membres présents),

Article 1 : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Article 2 : dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 931.48 euros.

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

2. Projet avant saisie du CST - Modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

décide

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à 26 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de Rédacteur principal 1^{ère} classe à 34 heures hebdomadaires au motif d'un accroissement des tâches sur la fonction de secrétaire de mairie

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} Octobre 2023, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

3. Point sur les travaux gîte de groupes

Les travaux reprendront le lundi 19 juin au matin.

4. Divers

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : courrier du SDE24 pour le contrat de développement territorial et la sollicitation d'une aide auprès de l'ADEME.
- Commande de 2 panneaux « STOP à 50m ».

Séances du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

1. Motion contre les fermetures répétées des urgences des hôpitaux de Sarlat et de Bergerac, de la maternité de Sarlat et de la désertification médicale en milieu rural

Le Conseil municipal de VALOJOUXX

- déplore les fermetures répétées des urgences des hôpitaux de Sarlat et de Bergerac, et s'inquiète du caractère aléatoire de la régulation opérée par l'intermédiaire du numéro d'urgence, le 15.

Il dénonce les fermetures, même passagères, des maternités de Sarlat et de Bergerac et ne peut accepter la perspective de regroupement, sous prétexte de sécurité, dans une maternité départementale unique, qui conduirait une grande partie des femmes sur le point d'accoucher à accomplir une heure de route, parfois même davantage, sur une voirie elle-même inadaptée à de tels déplacements.

- s'inquiète également de la désertification médicale qui affecte les villes moyennes et les territoires ruraux. Il déplore que la seule réponse proposée par l'Agence régionale de Santé (ARS) soit d'encourager les collectivités à développer les offres destinées à attirer les médecins sur leur territoire, engendrant ainsi une concurrence et une surenchère totalement contraires à l'esprit de service public.

- demande en conséquence que les moyens consacrés à la santé publique, et notamment aux urgences, aux maternités et à la psychiatrie, soient très rapidement renforcés pour répondre aux attentes des citoyens qui, dans leur très grande majorité, considèrent que la santé publique est la première des priorités.

Il demande que l'affectation des médecins, qui sont pratiquement tous conventionnés avec la Sécurité Sociale, tienne compte des besoins des différents territoires.

Il demande également qu'un effort sans précédent de formation de médecins et de professionnels de santé soit engagé pour répondre aux besoins engendrés par l'accroissement de population de notre pays, par le vieillissement démographique et par les conditions contemporaines d'exercice de la médecine.

Plutôt que de fausses recettes, les collectivités et les citoyens demandent que soient fixées les règles.

Séances du Conseil Municipal

2. Motion dénonçant la décision de fermeture de la ligne de production de papier couché au sein des Papeteries de Condat

- Considérant l'annonce brutale par le groupe Lecta de la fermeture de la ligne stratégique de production dédiée au papier couché sur son site du Lardin,

- Constatant que le groupe Lecta justifie cette décision, d'une part, par la dégradation du marché du papier couché, qui subirait une diminution de la consommation de l'ordre de 40% et, d'autre part, par l'impact de la hausse du coût de l'énergie,

- Observant que le groupe Lecta a pris la décision de déporter la production de papier couché de Condat vers ses sites espagnols et italiens, notamment pour des raisons de protectionnisme national de la part des investisseurs et au mépris de l'emploi local et de la préservation d'un outil de production de haute technicité, alors même qu'il continue de conditionner et de commercialiser ces produits sous l'étiquette Condat, reconnue à l'échelle internationale,

- Rappelant que cette décision se traduirait par la mise au chômage de 187 salariés et entraînerait, de facto, des conséquences désastreuses sur ce bassin de vie puisque plus de 2 000 emplois indirects vivent grâce à l'activité du site,

- Rappelant que la commune, l'intercommunalité, le Département et la Région mais aussi l'Etat, ont toujours pleinement soutenu l'activité de ce fleuron industriel,

- Rappelant qu'à ce titre, en 2020, un plan d'investissement massif public avait été lancé pour soutenir la restructuration de la ligne 8 du site afin qu'elle puisse produire du papier glassine, un produit destiné à la fabrication d'étiquettes, alors présenté comme étant en pleine expansion mais dont le marché, en pleine mutation, est aujourd'hui saturé,

- Rappelant qu'à cet effet, la Région Nouvelle-Aquitaine avait octroyé à Lecta une avance remboursable de 20 millions d'euros, la plus importante aide allouée par cette collectivité à une entreprise,

- Le Conseil municipal de VALOJOUXX, après en avoir délibéré,

- Dénonce les logistiques à l'œuvre au sein du groupe Lecta, qui conduisent à sacrifier un outil de production extrêmement performant, unique en

France, condamnant ainsi le dernier site de production industrielle de papier couché du pays,

- Refuse catégoriquement et solennellement une telle perspective,

- Demande par conséquent au gouvernement, au moment où il lance son plan France Ruralités, d'intervenir auprès du groupe Lecta afin qu'il revienne sur sa décision de fermeture de la ligne 4,

- Réitère son plein et entier soutien aux salariés de l'entreprise et au tissu économique du bassin économique du territoire,

- S'engage à tout mettre en œuvre, à son niveau, pour que l'ensemble de leurs requêtes soient prises en compte.

3. Subvention voyages scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'allouer une subvention de 50 € par élève pour le financement de voyages scolaires de tous les enfants domiciliés à Valojoux qui en feront la demande (collège et lycée) ;

- cette dépense sera prévue et imputée sur le budget de la commune et sera payable directement sur le compte bancaire des parents qui fourniront un RIB ou sur le compte bancaire des établissements qui en feront la demande pour le compte de l'élève ;

- mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

4. Point travaux gîte de groupes

Préparation des fondations, assainissement, terrassement.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

1. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES DEUX RIVIERES.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2. Modification du temps de travail portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B,

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 8 Septembre 2023,

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à 26 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de Rédacteur principal 1^{ère} classe à 34 heures hebdomadaires au motif d'un accroissement des tâches sur la fonction de secrétaire de mairie ;

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} Octobre 2023, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

3. Acquisition défibrillateur

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide l'acquisition d'un défibrillateur à installer en extérieur à la salle des fêtes communale et retient la proposition de l'entreprise

D-sécurité, située 3 rue Armand Peugeot 69740 GENAS pour un défibrillateur Heartsine Samaritan Pad 360 P Auto avec coffre extérieur pour un montant de 1 508 € HT, soit 1 809.60 € TTC.

La dépense sera imputée sur le budget de la commune 2023 en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, l'entreprise D-Sécurité propose une maintenance annuelle de l'appareil à 149 € HT (la 1^{ère} année est offerte puis facturée à 149 € HT la 2^{ème} année avec un engagement minimum de 24 mois). Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre l'offre de maintenance telle que présentée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

4. Participation communale 50% plafonnée pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Madame le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme en date du 29 Juin dernier qui modifie les modalités de participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques en décidant de la mise en place d'une aide de 50 % plafonnée à 50 € par intervention.

Elle rappelle que la commune avait décidé en 2021 de porter à 50% la participation communale pour toute destruction de nids de frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal, décide de reconduire la participation communale pour toute intervention à hauteur de 50 % avec un plafond à 50 €. Les factures seront prises en charge par la commune pour un montant maximum de 100 € et réglées aux prestataires. Le remboursement de la moitié de la prestation plafonnée à 50 € sera demandé à la CCVH, conformément aux modalités comptables énoncées dans la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023.

Le Conseil municipal mandate Madame le Maire pour signer toutes pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

5. Divers

- achat d'un râtelier à vélos.

- présentation de la situation critique d'un enfant de la commune au conseil municipal qui prend acte et se tient à la disposition de la Justice.

- guide d'informations « le maire et les bruits de voisinage ».

Séances du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

1. Médiation Préalable Obligatoire (MPO) - Convention avec le CDG24

Madame le Maire rappelle le principe selon lequel la médiation est un dispositif qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Elle rappelle également que la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a introduit par son article 28 une nouvelle compétence des Centres de Gestion de la fonction publique territorialement compétent ayant conclu avec la collectivité ou l'établissement public concerné(e) par une convention.

Elle précise que le CDG24 a décidé de conclure une convention avec le CDG16 pour la mise en œuvre de la MPO au bénéfice des collectivités et établissements publics souhaitant que le CDG24 assure cette mission pour leur compte.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention – annexée à la présente délibération – avec le CDG24 qui assurera la cette mission pour le compte de la commune de VALOJOUX.

Elle donne lecture des différents articles de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les termes de la présente convention et autorise Madame le Maire à la signer et à engager l'ensemble des démarches nécessaires auprès du CDG24.

2. Projet avant envoi du CST - Dispositif de recueil des actes de violences, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Madame le Maire informe l'assemblée que les collectivités doivent mettre en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif a pour objet de :

- recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou ayant été témoins de tels actes ou agissements,

- orienter les agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,

- orienter les agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Les communes et établissements publics ont la possibilité d'adhérer au dispositif mis en place par leur centre de gestion. Le CDG24 ayant passé une convention avec le CDG33 qui procèdera à la réception des saisines et à l'examen de leur recevabilité.

Le CDG33 transmet les signalements recevables au référent « signalements » désigné par le président du CDG24.

Le CDG24 garantit la stricte confidentialité de la procédure, sa neutralité et son impartialité, les informations détenues par le CDG24 sont limitées au strict nécessaire et respectent la politique du traitement des données personnelles (RGPD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- confie la gestion de ce dispositif au CDG24,

- nomme M..... en tant que référent « signalement » au même titre que le CDG24,

- autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

3. Désignation d'un référent déontologue élu local

Il est mis en place un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de VALOJOUX.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Alain PARIENTE, Maître de Conférences en droit public à la faculté de droit de Bordeaux.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

- il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le référent déontologue de l'élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022.

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.

Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera des moyens matériels nécessaires et sera rémunéré à hauteur de 80 € par dossier et pourra percevoir des frais de déplacement, le cas échéant.

Ces dépenses seront à la charge du Centre de Gestion jusqu'au 31 décembre 2023. Un premier bilan sera effectué par le CDG au dernier trimestre afin de décider si la prise en charge des dépenses est maintenue en 2024 ou pas.

La saisine s'effectuera via un formulaire dédié téléchargeable sur le site internet du Centre de Gestion ou par courrier, recommandé avec accusé de réception. La mention « confidentiel » devra figurer sur l'enveloppe. Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine. Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat. A des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- désigne en qualité de référent déontologue des élus locaux Monsieur Alain PARIENTE, Maître de Conférences en droit public à la Faculté de Droit de Bordeaux

- accepte les termes de la délibération tels que présentés,

- autorise Madame le Maire à la signer et à engager l'ensemble des démarches nécessaires auprès du CDG24.

4. Location copieur et contrat copies

Madame le Maire présente les devis pour le changement du photocopieur.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, décide de reconduire le partenariat avec l'entreprise KOESIO, sise Cré@vallée nord, 212 boulevard des saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers et charge Madame le Maire de signer tous documents subséquents à l'affaire.

5. Rénovation énergétique salle des fêtes et ensemble mairie-logements communaux

Vu l'importance de rénover énergétiquement la salle des fêtes et l'ensemble mairie-logements communaux,

Vu l'audit énergétique réalisé en 2021, avec l'accompagnement du SDE 24, estimant à 201 600 € les travaux de rénovation énergétique nécessaire,

Considérant qu'à ce montant il faut ajouter 50% de frais, liés notamment à la maîtrise d'œuvre et aux travaux induits,

Vu la proposition du SDE 24 d'accompagner la commune pour la réalisation des travaux, techniquement, administrativement mais aussi financièrement,

Vu la convention d'accompagnement, jointe, précisant les missions du SDE mais aussi le coût d'accompagnement et indiquant que la collectivité renonce aux certificats d'économie d'énergie au profit du SDE 24,

Vu la convention de groupement de commande permettant à la commune de s'intégrer dans une opération mutualisée pour laquelle le SDE 24 sera coordonnateur des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics,

Vu la convention Intracting, permettant à la collectivité d'intégrer le dispositif et ainsi de financer, via cette avance remboursable égale au montant d'économie d'énergie attendu, une partie de l'opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise la signature de ces 3 conventions
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour toute action permettant la mise en œuvre de ces 3 conventions.

6. Motion de soutien nouveau projet de déviation de Beynac

1 contre – 5 abstentions – 3 pour.

7. Bilan financier intermédiaire 2023 – Orientations budgétaires 2024

8. Accueil des nouveaux arrivants – Repas des aînés – Vœux du Maire :

Dimanche 14 Janvier 2024.



ACTUALITES

RELEVEMENT DE LA POSTURE VIGIPIRATE AU NIVEAU « URGENCE ATTENTAT »

Les évènements qui se déroulent au Proche-Orient s'ajoutent à une situation géopolitique internationale déjà fortement dégradée.

Dans ce contexte, la Première Ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire



En complément des mesures déjà actives, les mesures suivantes sont étendues aux bâtiments publics, aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- Restreindre voire interdire les activités aux abords de ces bâtiments
- Renforcer la surveillance aux abords des bâtiments désignés
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants
- Renforcer la surveillance et le contrôle lors des grands rassemblements.

Outre les mesures de protections relatives aux bâtiments publics et aux établissements scolaires et structures d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, l'effort de surveillance devra également être porté sur les **rassemblements** de plein air liés aux manifestations religieuses, politiques, culturelles et sportives, notamment quant à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects, ou encore quant à la protection contre l'utilisation de véhicules béliers. Ceci est une information de sensibilisation...



Destruction des nids de frelons asiatiques

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge à hauteur de 50% par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et 50% par la commune de VALOJOUX avec un plafond de 50 € par collectivité. La destruction doit être faite par un professionnel. Par contre, la destruction des nids de frelons communs dits européens et guêpes, est à la charge des propriétaires.

DÉCHETTERIE DE MONTIGNAC

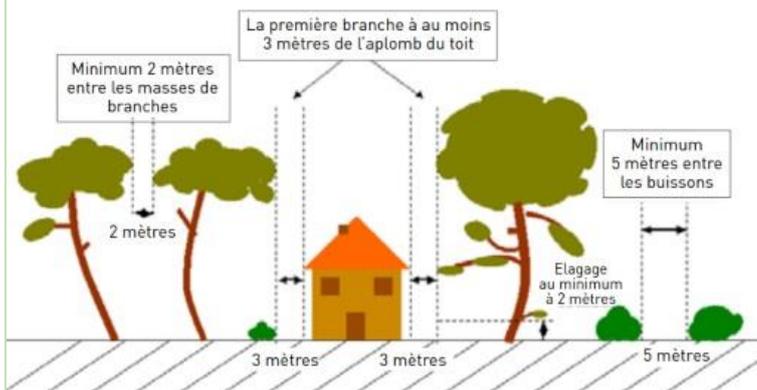
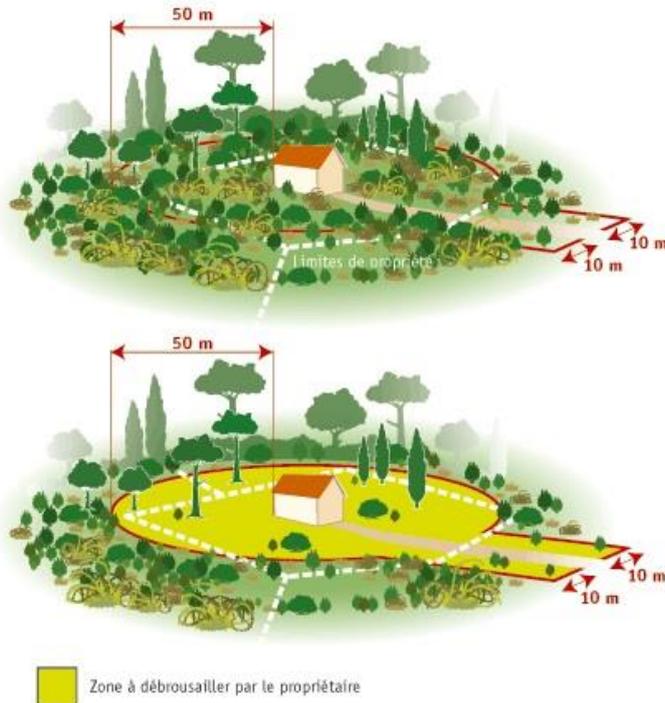
Les Combes 24290 Montignac

Tel. 05.53.51.60.82

HORAIRES D'OUVERTURE

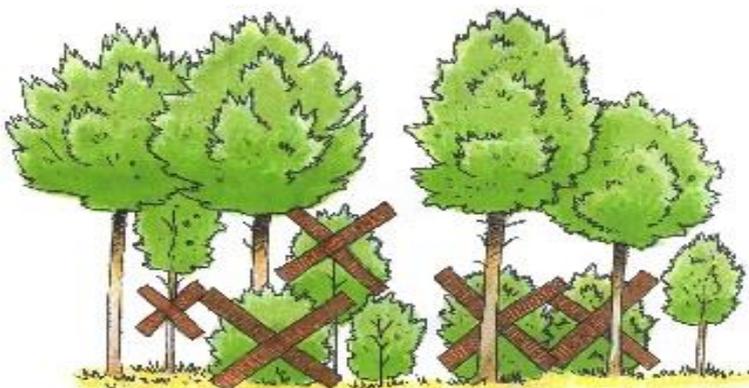
Lundi	Fermée
Mardi	8h30-12 et 13h30-18
	En juillet/août 7h-14h
Mercredi	8h30-12h et 13h30-18h
	En juillet/août 7h-14h
Jeudi	8h30 et 12h30
	En juillet/août 7h-14h
Vendredi	8h30-12h et 13h30-18h
	En juillet/août 7h-14h
Samedi	8h30-12h et 13h30-17h
	En juillet/août 7h-14h
Dimanche	Fermée

Vie pratique



Débroussaillage et maintien de la biodiversité, est-ce compatible ?

C'est l'incendie qui détruit la forêt, pas le débroussaillage ! Débroussailler n'est pas synonyme de raser le sol ni d'appauvrissement de la biodiversité. Débroussailler, c'est diminuer la masse de combustible. En maîtrisant cette masse, c'est le risque d'incendies qui est contenu. Si on regarde plus loin, à terme, le débroussaillage permet de protéger la biodiversité en forêt.



L'obligation de débroussailler

Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme particulièrement exposés au risque incendie de forêt par l'article L.133-1 du code forestier.

Les obligations légales de débroussaillage s'appliquent aux propriétaires dont les biens sont situés dans les zones classées sensibles au risque incendie de forêt.

Sur le site Géoportail (geoportail.gouv.fr) de l'IGN est mis en ligne une carte de zonage informatif qui permet de localiser son terrain et savoir s'il est soumis à la réglementation sur les OLD.

L'obligation de débroussaillage (OLD), qu'est-ce que c'est ?

Concrètement, il s'agit de :

- Supprimer la végétation basse particulièrement inflammable (broussailles, ronces, épineux, fougères...) pour éviter une propagation horizontale du feu,
- Couper les arbustes et les branches basses (élagage sur 3 mètres de hauteur) pour éviter que le feu ne se propage du sol vers le houppier (partie haute des arbres) et ne gagne en intensité,
- Couper les arbres morts ou dépérissant particulièrement combustibles ;
- Mettre les houppiers à distance les uns des autres et de l'habitation en coupant certains arbres ;
- Eliminer les rémanents de coupes.

A ne pas confondre avec le défrichage qui est constitué de toute opération volontaire ou involontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Le défrichage peut être soumis à une autorisation préfectorale.



devient



BESOIN D'AIDE DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES ? UN AGENT VOUS ACCUEILLE A MONTIGNAC

C'est la possibilité d'être accueilli, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. La MSAP (Maison de Services au Public) offre une aide personnalisée pour les dossiers CAF (APL), CPAM (CMU), inscription et actualisation à Pôle Emploi, dossier retraite, etc.

Prise de rendez-vous, connexion à internet, informations, accueil, activités pour les 12/25 ans.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES (SIVS)

Nathalie LAFON

Place Yvon Delbos 24290 Montignac

Tel 05 53 51 79 90

Fax 05 53 50 48 99

rsp.montignac@gmail.com

Ouvert tous les jours

- Lundi 9 h – 12 h
- Mardi 9 h – 12 h
- Mercredi 9 h – 12 h et 14 h – 18 h
- Jeudi 9 h – 12 h
- Vendredi 9 h 30 – 12 h

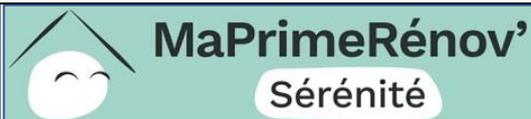
Ou bien sur rendez-vous en appelant le 05 53 51 79 90 le matin.

Les Maisons de Service au Public sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Une Maison de Service au Public a d'abord pour mission d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations le plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, de lui faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques, de préparer et organiser les rendez-vous avec les techniciens ou les spécialistes de chaque réseau.

AUTRES PERMANENCES ACCUEILLIES AU SEIN DE VOTRE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- ADIL 24 (informations juridiques liées au logement)
1^{er} mercredi du mois
9 h – 12 h
- Association Alzheimer Dordogne
1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
10 h – 12 h
- CARSAT (Caisse retraite)
Tel 3960
- Conciliateur
Sarlat 05 53 31 83 47
Périgueux 05 53 06 39 33 – Sur RV
- Conseiller Départemental Canton de Montignac
2^{ème} mercredi du mois
16 h – 18 h et sur RV
- CAF Dordogne
MSAP Relais Caf
14 h 12 h
- Info droits (informations juridiques)
2^{ème} jeudi du mois sur RV
14 h 16 h – 05 53 35 34 03
- FNATH (personnes accidentées de la vie)
2^{ème} mardi du mois sans RV
9 h – 10 h
- Mission Locale du Périgord Noir
(emploi-formation jeunes)
Contact téléphonique sur RV
05 53 50 82 44
- Pact-Arim / ANAH (aides à l'amélioration de L'habitat, conseils sur les économies d'énergies)
Contact téléphonique
05 53 06 81 20
05 53 45 56 00
- Pôle Emploi
Tel 3949 ou s'adresser à l'accueil MSAP
- UFC Que Choisir
2^{ème} jeudi du mois sans RV, 9 h – 12 h.



MaPrimeRénov' Sérénité

Transformez vos soucis en sérénité énergétique !

Nous sommes ravis de vous informer de l'existence de MaPrimeRénov' Sérénité, un programme visant à encourager la rénovation énergétique de nos habitations. Cette allocation offre un soutien financier significatif pouvant atteindre une valeur de plus de 60.000 € pour vous aider à améliorer l'efficacité énergétique de votre logement, réduire vos factures d'énergie et contribuer à la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus les critères d'éligibilité à MaPrimeRénov' Sérénité et la procédure de demande, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>

Vous y trouverez

- Ce qu'est MaPrimeRénov' Sérénité
- Les conditions pour en bénéficier
- Les démarches pour l'obtenir
- Son montant
- Quand doivent démarrer les travaux
- Quand la prime est versée
- Les possibilités de cumul avec d'autres aides

Conseillers spécialisés de France Rénov' au 0808 800 700 (jours et heures ouvrables)

ENVIE DE RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE DE 8% CET HIVER* ? PARTICIPEZ À DÉCLICS EN VALLÉE DE L'HOMME !

Défis citoyens pour le climat et la sobriété

LE DÉFI SE DÉROULE DE DÉCEMBRE 2023 À MAI 2024
L'OCASION DE PARTAGER DES MOMENTS CONVIVIAUX
UN BÉNÉFICIAIRE POUR VOIR LE DÉFI EN ACTION EN VALLÉE DE L'HOMME

DÉCLICS
ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

DECLICS ENERGIE-EAU

Face à la hausse des coûts de l'énergie et aux incitations à baisser les consommations énergétiques pour l'hiver, des solutions existent pour apprendre à changer nos habitudes de consommation.

Pour passer à l'action, la CCVH, en partenariat avec l'association E-Graine Nouvelle-Aquitaine Dordogne, organise sa Première édition du défi national « Déclics Energie et Eau ». Les foyers participants sont accompagnés pour réduire leur consommation d'énergie et leur permettre au moins 8 % d'économies d'énergie (soit environ 150 € par an). Le défi se déroule du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024. Des moments conviviaux animent la période du défi.

S'engager dans le défi Déclics, c'est comprendre sa consommation, faire des économies, choisir des actions d'économies adaptées à sa situation en gardant son confort. C'est aussi tester une dynamique collective dans un cadre convivial en amorçant un parcours de changement vers la transition énergétique. DECLICS se déroule chaque année partout en France

Pour en savoir plus

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/d%C3%A9fi-declics-energie/>

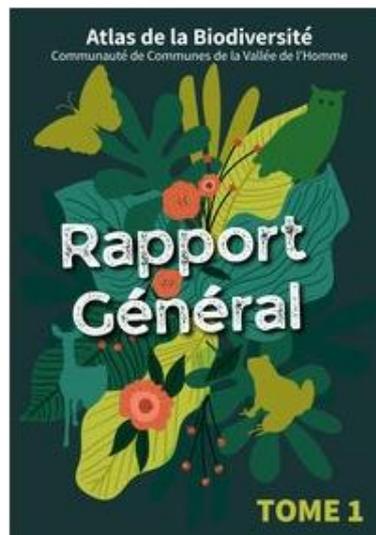
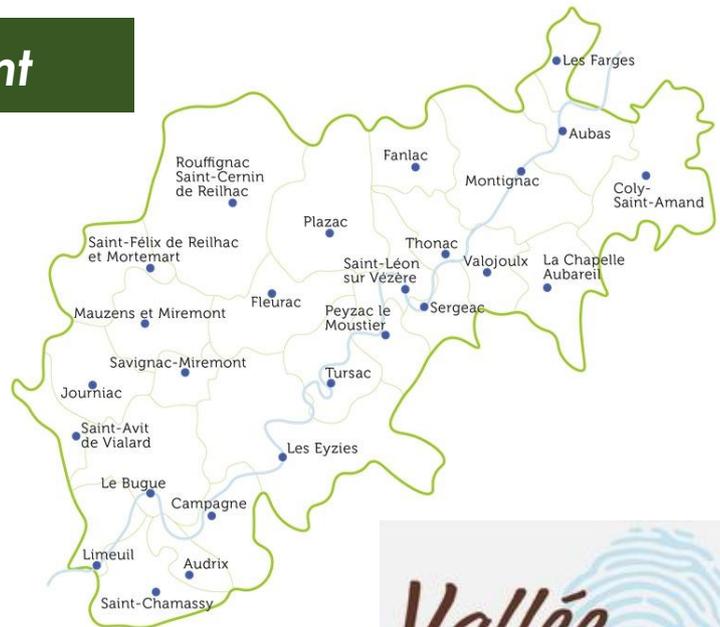
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME

En 2021, la communauté de commune de la Vallée de la Vézère s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire, devenant ainsi le plus grand ABC de France. Terminé en juillet 2023, ce projet a permis d'harmoniser et étoffer les connaissances fauniques et floristiques à l'échelle communale.

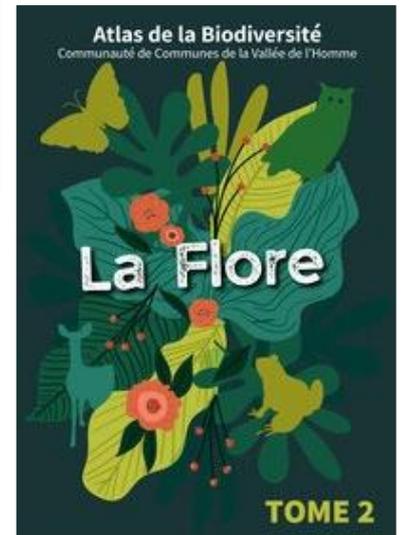
Un Atlas de la biodiversité est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, cet ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Au-delà des inventaires qui ont été réalisés pour accroître la connaissance, ce projet va favoriser une prise en compte de la préservation de la biodiversité à toutes les échelles : auprès des élus, des techniciens des collectivités, des habitants, des animateurs et médiateurs, des visiteurs et surtout des enfants. L'objectif de cet atlas est la diffusion de la connaissance écologique pour qu'elle soit apprise, connue et intégrée.



Les 3 tomes du rapport scientifique de synthèse de l'ABC sont disponibles en téléchargement sur le site de la CCVH

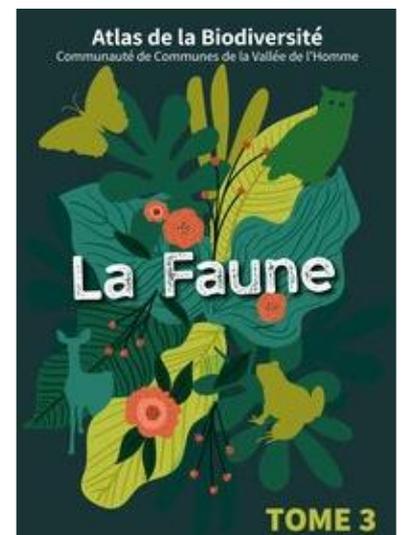


Un inventaire de toute la littérature existante sur les espèces animales et végétales du territoire a ainsi été réalisé. Il a été complété par des études terrain en 2022 et 2023 sur un certain nombre de taxons à savoir :

- **la flore vasculaire** (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées)
- **les chiroptères** (chauves-souris)
- **les rhopalocères** (papillons généralement diurne)
- **les orthoptères** (sauterelles, criquets, grillons...)
- **les odonates** (libellules et demoiselles)
- **les amphibiens** (grenouilles, crapauds, salamandres...)
- **les reptiles** (serpents, tortues)
- **les oiseaux** (nicheurs, hivernants, migrateurs)

Une réunion publique d'information sur les deux ans de projet de l'Atlas de la Biodiversité et les résultats d'inventaire a eu lieu le vendredi 10 novembre 2023 au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire - Les Eyzies.

Le Replay de cette réunion est disponible <https://www.youtube.com/watch?v=cfsLeZVkn0A>



LES ESPECES SENSIBLES

Sept groupes ont fait l'objet d'un inventaire spécifique dans le cadre de l'ABC.

Reptiles – Amphibiens – Odonates – Rhopalocères – Orthoptères – Chiroptères – Oiseaux.

LES ESPECES MENACEES

Le niveau de menace reflète le risque d'extinction pour une espèce donnée sur un territoire donné. 57 espèces ont été recensées sur le territoire de la CCVH.

Exemples

- Minoptère de Schreibers
(Chiroptères)
- Azuré de l'esparcette
(Rhopalocère)
- Pic épechette
(Oiseaux)



ESPECES A ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Nous pouvons définir une espèce à enjeu pour le territoire comme une espèce présentant un intérêt particulier (menace, valeur écologique et patrimoniale, rareté...) pour la CCVH.

Exemples

- Dectique verrucivore
(Orthoptère)
- Lézard ocellé
(Reptiles)
- Faucon pèlerin
(Oiseaux)



Tous les détails de
LA FAUNE sont dans le
Tome 3 de l'Atlas.

LA FAUNE – UNE VERITABLE RICHESSE EN ESPECES

À l'issue de l'ABC, on dénombre 1505 espèces faunistiques observées en Vallée de l'Homme. Sur les 1505 espèces de la CCVH, 103 sont nouvelles pour le territoire, soit une augmentation de 6,8% du nombre d'espèces dans le temps.

- coléoptères (Insectes)	290
- Hétérocères et Zygènes (papillons plutôt de nuit)	257
- Oiseaux	162
- Araignées	113
- Rhopalocères (papillons diurnes)	102
- Mollusques	82
- Odonates (libellules et demoiselles)	54
- Orthoptères sauterelles, criquets, grillons...	54
- Mammifères continentaux non volants	30
- Poissons	28
- Chiroptères (chauves-souris)	21
- Amphibiens (Grenouilles, crapauds, salamandres...)	12
- Reptiles (serpents, tortues)	10
- Ecrevisses	4
- Autres	281
Soit un total de	1 505

Parmi lesquelles 17 nouvelles espèces.

4 MOIS D'ANIMATION AUTOUR DE LA BIODIVERSITE

La première édition du **PRINTEMPS DE LA BIODIVERSITE EN VALLEE DE L'HOMME** s'est déroulée de mars à juin 2023. Au total, 17 animations ont eu lieu : balades animées, ciné-débat, ateliers d'herboristerie, nuit de la chouette, sorties botaniques, sortie amphibiens & reptiles ou encore papillons

Plus de 450 personnes ont participé aux animations. Suite à ce succès et à l'engouement du public pour ces thématiques, une deuxième édition du **PRINTEMPS DE LA BIODIVERSITE** sera programmée en 2024.

LES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Chaque année, l'Office français de la biodiversité soutient de nombreux projets d'ABC.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

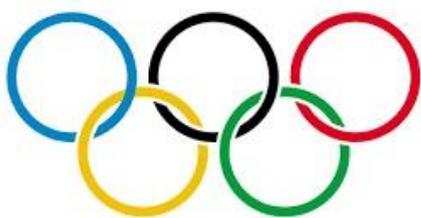
- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

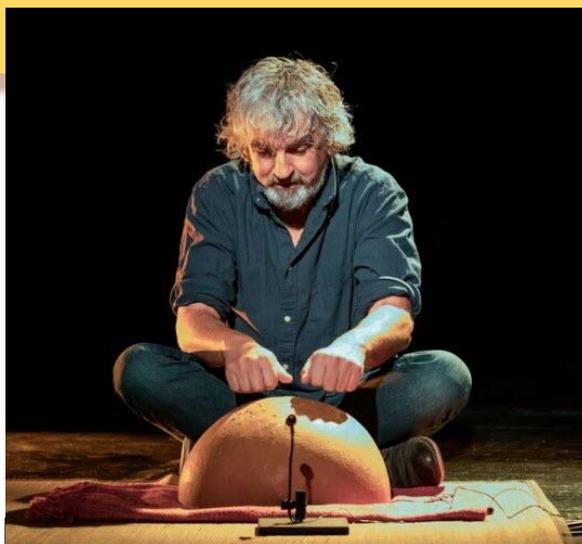
Nos Enfants

SUR LES BANCS DE NOTRE ECOLE DE LA CHAPELLE AUBAREIL

Dans le cadre du festival du Lébéro, le vendredi 17 novembre, les 2 classes sont allées au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire aux Eyzies pour assister à un fabuleux spectacle musical d'Alain Larribet : « Berger des sons, Lou Petit ». Un moment poétique, très apprécié des enfants.



2024, année des Jeux Olympiques, les élèves travaillent sur ce thème pour préparer aussi les leurs, avec des rencontres sportives dont la Journée Olympique et Paralympique au printemps et un spectacle en fin d'année...



Alain Larribet, Le berger des sons
Dans ce spectacle tout en poésie et en émotion, Alain Larribet distille des récits de son enfance, des histoires de pastoralisme, d'ici (Vallée d'Aspe, dans les Pyrénées) et d'ailleurs... D'hier à aujourd'hui, Alain se souvient, et raconte, son amour pour la montagne à travers des moments forts de son enfance. Il chante et transmet avec force son amour pour la nature et sa passion pour le voyage, et esquisse une carte du monde à travers la magie des sons de ses instruments du monde (duduk, hulusi, hang, tambourin à cordes, tambour, harmonium indien).



A L'ECOLE DE THONAC

JUILLET 2023 – JACQUOU PARC

Le **mardi 4 juillet 2023**, les élèves de Thonac sont allés à Jacou Parc pour clôturer l'année scolaire.

Nous avons bien profité de toutes les attractions et nous avons passé une excellente journée !



SEPTEMBRE 2023 – LA PISCINE

En **septembre**, la classe de CP-CE1 est retournée à la piscine au camping Le Paradis à Saint Léon-Sur-Vézère. Nous avons participé à 8 séances et nous avons bien progressé !

OCTOBRE 2023 – LE GOÛT

A l'occasion de la semaine du goût, les élèves de la classe de CP-CE1 ont cuisiné un gâteau au beurre hollandais : le « Boterkoek ». Un régal !



MARDI 14 NOVEMBRE - LES CONTES DU LEBEROU

Les maternelles ont assisté au spectacle de Catherine LAVELLE, conteuse et musicienne, « La tortue chanteuse de Haïti ».

Les enfants ont beaucoup aimé les chansons créoles et les 3 histoires où ils ont croisé tigres, tortues et personnages divers.



Catherine LAVELLE
«... Selon moi le conte est d'abord une aventure intérieure. Je raconte aux adultes et enfants de tous âges adaptant mon répertoire selon le public : contes traditionnels issus de la tradition orale (Japon, Afrique, Europe, Amériques...), contes d'auteurs, contes de randonnées, contes d'animaux, et pour les plus petits non scolarisés et les bébés, le répertoire traditionnel des comptines, berceuses et histoires à doigts...

SIVOS
DE LA VALLEE DE LA VEZERE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION SCOLAIRE
LA CHAPELLE AUBAREIL - SERGEAC -
THONAC - VALOJOUX



LES COMPETENCES DU SIVOS

- Gestion et fonctionnement des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal
 - Achats liés aux activités pédagogiques des enfants (mobilier, fournitures scolaires, livres, matériel informatique ...)
 - Prise en charge des factures liées au fonctionnement des écoles (énergies, téléphonie, maintenance...)
- Gestion de la restauration scolaire
 - Les cantinières, sous couvert de la Présidente établissent les menus, effectuent les commandes et préparent les menus.
- Organisation du transport scolaire sous la Tutelle de la Région Nouvelle Aquitaine
 - Le transport est assuré gratuitement, les cartes de transports sont obligatoires pour tout enfant fréquentant la navette, même occasionnellement.

LES MEMBRES DU SIVOS Le SIVOS réunit les élus des Communes membres adhérentes et est composé pour le Mandat 2020/2026 des délégués suivants

Commune	Titulaires	Suppléants
La Chapelle Aubareil	Laure RAFFIER Agnès DUBOIS	Sylvie PAOLI Ophélie DELLAC
Sergeac	Pierrette BLEMOND Sylvie VANHAELST	Isabelle CASTANET Jérémy ROUGIER
Thonac	Magali TERUEL (vice-présidente) Guillaume ARCHAMBEAU	Harold ECLAIRCY Cyril CERF
Valojoux	Mireille CALVO (Présidente) Peggy GALLO	Martine DERENNE Odile ROUX

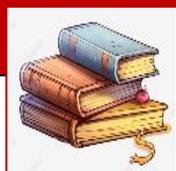
LE PERSONNEL DU SIVOS

- **Le Service Administratif**
 - Secrétaire : Mme RIZZI Eve-Marie
- **L'équipe dans les écoles**
 - **A la cantine**
Nos cantinières préparent elles-mêmes les repas chaque jour, ce qui évite le transport des aliments transformés. Le SIVOS s'attache à faire travailler le plus possible les producteurs et commerçants locaux. De plus, actuellement deux fois par mois, le repas est entièrement préparé avec des produits issus de l'agriculture biologique, et une fois par semaine est servi un repas végétarien conformément à la loi EGALIM. Cantine de Thonac : cantinière Françoise LE MELLEDO, personnel encadrant : Colette LOBET, Isabelle BURGOS
 - Cantine La Chapelle : cantinière Sophie HULEUX, personnel encadrant : Vanessa DUQUERROY, Audrey LACOUTURE.
 - **A l'école**
A l'école de Thonac : Isabelle BURGOS ATSEM.
Entretien des locaux : Isabelle BURGOS et Françoise LE MELLEDO.
A l'école de La Chapelle : Maryse DELMOND a pris sa retraite bien méritée le 30/06/2023.
Entretien des locaux : Audrey LACOUTURE et Vanessa DUQUERROY.
Animations bibliothèque dans les 2 écoles: Mélanie MANDAGOUT.
 - **Le transport** : Vanessa DUQUERROY.

**Nous souhaitons une très belle année scolaire
 Aux élèves, au personnel et aux enseignants.**

LES ENSEIGNANTS

- **Ecole Maternelle de Thonac**
 - Sylvine BUCQUET : directrice, accueille les TPS, PS, MS et GS.
 - Florence ARGELLIES : accueille les CP et CE1.
- **Ecole Primaire de La chapelle Aubareil**
 - Arnaud FERRET : directeur, accueille les CM1 et CM2
 - Carole PESENTI : accueille les CE2 et CM1
- **Effectifs des écoles** : 81 élèves
 - 32 élèves à l'école de La Chapelle :
Classe Mme PRESSENTI : 8 CE2/7 CM1
Classe M. Ferret 8 CM1/9 CM2 élèves
 - 49 élèves à l'école de Thonac
Classe de Mme BUQUET : 6 TPS/10 PS/9 MS/5 GS
Classe de Mme ARGELLIES : 11 CP/8 CE1
- **Restauration scolaire** :
79 enfants mangent à la cantine
- **Transport scolaire** :
39 enfants prennent le car.
- **Participation des communes en 2023**
 - La participation globale est de 188 500 € pour les 4 communes. La participation de Valojoux est de 39 910 €.



Pas de fêtes de fin d'année, Noël où 1^{er} de l'An sans bons repas. En Périgord le livre « La bonne cuisine du Périgord » de La Mazille, publié pour la première fois en 1929 est une référence en la matière. Ce n'est ni diététique, ni souvent économique, mais, c'est inspirant et pour en avoir testé quelques-unes, les recettes sont délectables. J'en ai choisi une que vous pourrez tester pour vos menus de fêtes... je vous la livre ici dans son texte original, orthographe incluse.

LE FOIE GRAS CLOUTE DE PERIGUEUX :

Voici un mets universellement apprécié, mais que l'on ne peut faire que dans certaines circonstances, car il faut un beau foie (gras) entier, sans défaut. Vous le laissez dégorger pendant une nuit à l'eau froide. Vous l'égouttez, vous le salez et poivrez. Puis vous épluchez une demi-livre de truffes, bien rondes, et vous taillez dans chacune des morceaux pointus d'un côté, et carrés de l'autre, vous réservez les morceaux de truffes qui tombent pour la sauce.

Piquez le foie de ces clous noirs et odorants, puis entourez-le d'une barde de lard, d'un papier graissé et ficelez le foie.

Placez dans un plat creux allant au four où vous mettrez une cuillère de graisse d'oie et faites cuire à feu très doux pendant trente à quarante minutes en arrosant souvent avec la graisse contenue dans le plat.

Pendant la cuisson du foie gras, vous préparez une petite sauce avec des échalotes que vous faites blondir et que vous mouillez avec du bon vin blanc. Salez, poivrez et ajoutez à cette sauce un roux fait avec un oignon roussi avec de la farine et mouillé au bouillon.

Au dernier moment, ajoutez-y les morceaux de truffes qui sont tombés en taillant les clous.

Lorsque le foie est cuit à point, vous le sortez avec précaution du papier, vous le mettez sur un plat chauffé et vous versez autour la sauce aux truffes. »

Pour mon test, J'ai « modernisé » la recette en diminuant la quantité de truffes ! J'ai fait des papillotes avec le foie partagé en deux et j'ai supprimé la graisse dans le plat. J'ai choisi la cuisson des foies que je préfère (beige-rosé) en vérifiant la couleur intérieure du foie en cours de cuisson. Je l'ai servi entouré de gros raisins italia pelés (oui, c'est long à faire et j'embauche alors des commis qui roument !) sur un lit de mâche arrosée d'un peu de vinaigrette légère (vinaigre de cidre et huile de noisette). La petite sauce aux « restes » de truffe a été servie à part... Une vraie réussite.



Pour vous amuser, voici, toujours d'après La Mazille, un exemple de repas de noce à la campagne en Périgord, vers 1929.

Le bouillon aux quatre viandes

Le bouillie de dinde avec le farci

La daube de veau

La tourtière de poulet aux salsifis

Le macaroni à la tomate

Les grillons et la salade au chapon

La crème caramélisée

Les gaufres à l'anis

Les tartes de pruneaux

Le bon vin vieux

Le café et l'eau-de-vie de prunes

Le cassis

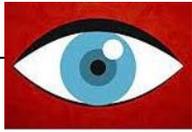
Et si vous n'aviez pas assez mangé au déjeuner, ne vous inquiétez pas, un dîner « léger » est prévu !!!

Brigitte

Le Coin Lectures

Paradoxe de la lecture, c'est un plaisir personnel qui se partage. Les ami(e)s des livres ont apprécié ceux-ci et ont envie de le dire.

1984



Est le plus célèbre Roman de George Orwell, publié en 1949. Il décrit une Grande-Bretagne trente ans après une guerre nucléaire entre l'Est et l'Ouest censée avoir eu lieu dans les années 1950 et où s'est instauré un régime. La liberté d'expression n'existe plus, tous les comportements sont minutieusement surveillés grâce à des machines appelées télécrans et d'immenses affiches représentant le visage de « Big Brother » sont placardées dans les rues, avec l'inscription « Big Brother vous regarde ». 1984 est communément considéré comme une référence du roman d'anticipation. La principale figure du roman, Big Brother, est devenue une figure métaphorique du régime policier et totalitaire, de la société de la surveillance, ainsi que de la réduction des libertés.

LE PETIT PRINCE

Est l'œuvre, la plus connue d'Antoine de Saint-Exupéry, œuvre poétique et philosophique sous l'apparence d'un conte pour enfants.

Chaque chapitre relate une rencontre du petit prince qui laisse celui-ci perplexe, par rapport aux comportements absurdes des « grandes personnes ». Ces différentes rencontres peuvent être lues comme une allégorie.

Les aquarelles de l'auteur font partie du texte-On peut y lire une invitation à retrouver l'enfant en soi, car « Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants. (Mais peu d'entre elles s'en souviennent.)



LA SERVANTE ECARLATE

De Margaret Atwood, c'est aujourd'hui un classique de la littérature anglo-saxonne et un étendard de la lutte pour les droits des femmes. Paru en 1985.

Devant la chute drastique de la fécondité, la république de Galaad, fondée par des fanatiques religieux, a

réduit au rang d'esclaves sexuelles les quelques femmes encore fertiles. Vêtue de rouge, Defred, servante écarlate parmi d'autres à qui l'on a ôté jusqu'à son nom, met donc son corps au service d'un

couple. Le soir, dans sa chambre à l'austérité monacale, elle songe au temps où les femmes avaient le droit de lire, de travailler... En rejoignant un réseau clandestin, elle va tout tenter pour recouvrer sa liberté. C'est un roman à multiples facettes, empli de références littéraires et bibliques, souvent d'humour.



Marcel Proust a dit « La lecture est une amitié ». A votre tour, partagez vos aventures entre les lignes et donnez à d'autres le désir de les vivre. Coin gourmand, coin lectures, leur point commun est la convivialité.

Vie pratique

MEDADOM

Téléconsultations dans votre pharmacie.

PHARMACIE DE LA VEZERE

(À côté d'Intermarché)

05 53 51 77 00

MEDADOM
— se connecter. se soigner.



TÉLÉCONSULTEZ UN MÉDECIN

DANS VOTRE PHARMACIE



Munissez-vous de votre carte vitale et de votre carte bancaire



Disponible sans rendez-vous



Prise en charge par l'Assurance Maladie
Tiers payant accepté
Ordonnance délivrée si nécessaire



POURQUOI TÉLÉCONSULTER ?

LES CAS D'USAGES COURANTS

Otite / Bouchon d'oreille



Infection urinaire / Cystite

Affections ophtalmiques légères



Renouvellement d'ordonnance

medadom.com
Demandez conseil à votre pharmacien

Vie pratique

Téléassistance



Activ'mobil
la liberté en
toute sécurité.



PRESENCE VERTE

Téléassistance



Activ'zen
libre de vivre
chez soi en toute
sécurité.



Action Canicule et Action Grand Froid

L'action " Plan Canicule" Présence Verte qui offrait les 3 mois de sécurité pendant l'été gratuitement en faveur des plus fragilisés a pris fin, nous souhaitons vous en faire un retour.

Notre soutien a permis cette année d'assurer la protection de 105 personnes. L'action a été appréciée par les personnes isolées et leurs familles durant cette période de fortes chaleurs.

Dans la continuité de cette action, afin de répondre aux difficultés hivernales, nous vous rappelons que notre action « Plan Grand Froid » débutera au 1er décembre. Nous vous communiquerons plus de détails dans un prochain mail.

Nous restons mobilisés et engagés à vos côtés tout au long de l'année pour le bien-être de tous.

Nous restons disponibles au 05 53 67 78 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Présence Verte, cest un système de téléassistance qui permet d'envoyer une alarme 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à des opérateurs qualifiés. Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgences prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique. Conseiller au 09 69 39 38 38 (Numéro Cristal sans surtaxe)

CONCIERGERIE D'ICI

La Conciergerie D'ICI ! Qu'est que c'est ?
Vous souhaitez de l'aide pour réaliser des courses, des petits travaux...trouver une activité de loisirs, On vous trouve des réponses !

C'est un nouveau service pensé pour vous faciliter la vie au quotidien, faire face à des imprévus ou trouver des solutions à des besoins sans réponses immédiates.

Nos concierges vous mettent en relation avec des services de confiance que nous référençons pour leurs qualités de réalisation, leurs valeurs solidaires et leur proximité sur les départements du 47 et du 24.



Vie pratique

ATELIERS NUMÉRIQUES SENIORS

(+ DE 60 ANS)



POUR APPRENDRE À FAIRE SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (CAF - IMPÔTS - ETC) ET CONNAÎTRE LES NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION !

SUR INSCRIPTION DES MAINTENANT

GRATUIT

2 NIVEAUX (DURÉE 1H30)

- Niveau NOVICES
- Niveau INITIES

LIEUX DES ATELIERS

LES EYZIES (JEUDI)
Au siège de la Communauté de Communes

ROUFFIGNAC (MERCREDI)
Derrière l'Office de tourisme

MONTIGNAC (MERCREDI)
À la salle multimédia de l'Amicale Laïque, Terrasse de l'Amitié

LE BUGUE (JEUDI)
A la Médiathèque

CONTACTS :

- Votre C.I.A.S
- Votre MAIRIE
- Votre ANIMATEUR NUMERIQUE au 06.38.78.62.86



Nature & environnement

Biodiversité, en savoir plus

Des outils de communication modernes et graphiques pour sensibiliser le grand public

Un jeu de 5 affiches et 5 dépliants présentant des espèces et des habitats de votre territoire a été réalisé par la graphiste Camille Pajak, en collaboration avec les Enfants du pays de Beleyme.

Les 5 milieux qui ont été mis en valeur sont : les falaises et grottes, les zones humides, les mares et plans d'eau, les coteaux calcaires et les milieux forestiers.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme

contact@cc-vh.fr
www.cc-valleedelhomme.fr
05 53 51 70 70



LES ZONES HUMIDES & COURS D'EAU DE LA VALLÉE DE L'HOMME



LES MILIEUX FORESTIERS DE LA VALLÉE DE L'HOMME



LES MARES ET PLANS D'EAU DE LA VALLÉE DE L'HOMME



LES FALAISES ET GROTTES DE LA VALLÉE DE L'HOMME



LES CÔTEAUX CALCAIRES DE LA VALLÉE DE L'HOMME



5 BALADES À LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

Vallée de l'Homme



La pétanque



Le bilan du club de Pétanque pour 2023.

Encore une année 2023 que nous avons dû commencer dans la tristesse et le désarroi avec la disparition de notre amie Thérèse. Elle qui s'était tant investi dans ce club, ne comptant pas son temps, ayant toujours l'envie de tout mettre en œuvre pour faire plaisir aux adhérents. Nous pensons fortement à elle.

Cette année, nous n'avons pas effectué de voyage, mais nous avons affecté plus de moyens pour pouvoir fêter comme il se doit les 20 ans de déclaration officielle du club.

Ainsi, nous avons offert à tous nos adhérents un repas à la salle des fêtes, avec l'immense plaisir de retrouver quelques anciens qui se sont joints à nous. Nous avons également offert des t-shirts floqués au nom du club et fini cette belle journée par un diner léger du dimanche soir.....

Nous finirons 2023 avec un repas de fin d'année au restaurant à FANLAC, le dimanche 3 décembre.

Nous notons, toujours avec autant de plaisir, l'arrivée de 4 nouveaux adhérents. Bienvenue à eux.

Au nom de tous les membres du Club, je vous souhaite à tous, malgré cette ambiance mondiale morose et cet avenir si incertain, de passer en famille, ou entre amis, de très bonnes fêtes de fin d'année

Philippe BASTIDE



La chorale

Il y a sept ans, de moins en moins nombreuse, la chorale "Les Lundis Chantants", s'est expatriée aux Eyzies de Tayac pour ses répétitions espérant ainsi pouvoir continuer son aventure et trouver de nombreux choristes supplémentaires. Nous avons réussi, nous étions une trentaine de personnes en fin de saison 2022/2023. A la reprise en septembre 2023 à la suite d'un changement de chef de chœur, notre chorale a explosé. Finis les fous rires ? Notre amitié ? Notre complicité ? Eh bien non !!! Nous repartons de plus belle et avec notre ancien chef de chœur Jean Roux qui nous avait si bien guidé dans nos superbes concerts.

C'est pourquoi nous sommes revenus à Valojoux, pas très nombreux c'est vrai, mais toujours avec le même enthousiasme.

Nous remercions la municipalité qui nous a toujours soutenus, pour la subvention qui nous aide bien et pour le prêt de la salle des fêtes pour nos répétitions. Nous y avons même répété avec les chorales du Bugue et de Brignac la Plaine pour nos grands concerts du "Requiem de Sutter" que nous chanterons une dernière fois à Domme le 03 décembre.

Afin de remercier la commune, nous avons prévu un concert en septembre, qui n'a pas eu lieu et nous le déplorons, mais ce n'est que partie remise. Pour le moment il faut réapprendre tout un répertoire. C'est assez long mais on le fera !

Si vous aussi vous avez envie de chanter dans la bonne humeur, nous répétons tous les mardis soir à la salle des fêtes de 20h à 22h. Ne donnez pas l'excuse que vous chantez mal car la voix se corrige d'elle-même et il ne vous sera jamais demandé de chanter seul. Vous pouvez venir simplement nous voir aux répétitions pour vous donner une idée de comment cela se passe. Il n'est pas inutile également de connaître le solfège et nous travaillons aussi avec des enregistrements

Pour tout renseignement vous pouvez m'appeler au 06 85 56 08 51. A bientôt je l'espère, Odile Roux



LES AMIS DE L'EGLISE

Voilà bien longtemps que vous n'avez pas entendu parler de nous ! L'association des "Amis de l'Eglise" est toujours présente. La covid et divers aléas ont fait que nos réunions se sont espacées. Nous avons encore beaucoup de projets en attente et que nous allons mettre en œuvre.

Nos projets : la participation à l'éclairage (prévue depuis bien longtemps), la ciergerie, le retour des objets qui ont été entreposés à l'Eglise de Montignac durant les travaux de réfection de la toiture, et surtout un projet auquel nous tenons beaucoup, le retour du retable. Et d'autres encore ! Nous vous attendons à notre prochaine réunion le vendredi 22 décembre à 20h30 à la salle des fêtes. Nous terminerons la soirée par le pot de l'amitié. A bientôt, Odile Roux

Comité des Fêtes

Après ces doux vendredis à nous retrouver jusqu'au dernier marché qui fut un succès,

Après « Ceux de Canteloube », grand moment de rire, de tendresse et de gravité, merci Monsieur Chavarroche, nous étions enchantés de vous recevoir et espérons d'autres rendez-vous ! Le tourin de Patrick nous a régalés et les gâteaux étaient délicieux, merci à tous les bénévoles, si précieux.

On continue sur notre lancée avec la décoration du village le mercredi **6 décembre**.

Pour le Noël des enfants, nous avons reçu le **16 décembre** un magicien galactique, tendrement humain, Rémy Marvely.

Embarquement à la salle des fêtes à 16h30 avec enfants, parents et grands-parents rassemblés parce que... c'est Noël ! A l'issue, nous avons partagé un chocolat chaud, des brioches et de belles histoires.



Nous nous retrouverons pour la galette des rois le dimanche **14 janvier 2024**. Nous pourrions avoir le cœur à chanter !



Fin février, pour dégeler vos articulations, voudriez-vous danser ? Mazurkas, valse, polkas, rondes du Quercy, tarentelles, bourrées 2 temps, bourrées 3 temps, branles, chapelaises, rondeaux... C'est l'ASCO, l'atelier sarladais de culture occitane, qui viendra vous faire bouger... et pour les novices, nous apprendra les pas !

Enfin, nous avons le plaisir de vous convier le **Vendredi 19 janvier 2024 à 20h30 à la salle des fêtes**

Pour l'assemblée générale, où nous vous présenterons le bilan de l'année et où nous échangerons pour construire ensemble les projets à venir. Merci à ceux qui ont déjà manifesté le désir de nous rejoindre.

Votre comité des fêtes, qui vous salue chaleureusement et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.



La vie des Associations



**LA SOCIETE DE CHASSE
LA BRANDE VALOJOUX
ORGANISERA SON REPAS DE CHASSE ANNUEL
LE SAMEDI 27 AVRIL 2024 A LA SALLE DES
FETES DE VALOJOUX. NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX ! TOUTE L'EQUIPE DE LA SOCIETE
DE CHASSE LA BRANDE VOUS SOUHAITE DE
BELLES FETES DE FIN D'ANNEE. NICOLAS LEVRAGUE**

La vie des Associations



AMPN Association des Moulins du Périgord Noir

Le patrimoine meunier

L'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN), présidée par Elie Coustaty le propriétaire du moulin de l'Evêque, à Vézac, a vu le jour fin 2019. Elle regroupe une cinquantaine de membres. Elle est affiliée à l'Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM), elle-même affiliée à la Fédération Des Moulins de France (FDMF).

→ Voici quelques résumés et extraits du « POINT ETAPE » publié par l'AMPN fin 2023.

Compte tenu de la qualité architecturale et de la technicité des mécanismes encore présents dans certains bâtiments, les moulins du Périgord Noir méritaient bien que l'on se penche sur leur devenir.

Raison pour laquelle, pour être au plus près des propriétaires de moulins, l'AMPN, qui couvre un territoire composé de six communautés de communes (Domme-Villefranche du Périgord - Pays de Fénelon - Sarlat Périgord Noir - Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort - Vallée de l'Homme - Vallée Dordogne et Forêt Bessède), a été créée pour répondre aux évolutions des réglementations, valoriser nos moulins pour qu'ils puissent bénéficier de la valeur patrimoniale, technique, historique et paysagère, promouvoir notre patrimoine meunier en tant

que témoin d'un passé industriel emblématique de ce territoire, une terre de moulins.

Comme vous le savez, nos moulins, un patrimoine à forte valeur environnementale sont toujours menacés, non seulement parce que certaines rivières sont malades d'une écologie perturbée par les grands barrages, des pratiques agricoles, une urbanisation grandissante, le manque d'entretien des berges qui entraînent le développement des espèces invasives, de la pollution, mais aussi par la bêtise humaine. Et pourtant, nos moulins répondent à de nombreux critères pour démontrer leur valeur et leur présence au niveau du patrimoine de notre département. Un patrimoine ayant une certaine rareté tout en étant visible de la route ou d'un chemin de meuniers voire meuliers.

→ Quatre ans déjà

Depuis 2019, l'AMPN trace sa route dans plusieurs directions car aujourd'hui encore rien n'est acquis.

Nos rêves deviennent réalité avec, pour 2023, une reconnaissance par le département pour la valorisation et la promotion développement du patrimoine meunier comme cela a été écrit dans le dossier de presse de la direction de la communication du département à l'attention des

rédactions, lors du point presse du 7 juin dernier. "Conscient de l'intérêt de valoriser ce patrimoine meunier, le Conseil départemental de la Dordogne accompagne les activités de l'Association Périgourdine des Amis des Moulins (APAM) depuis plusieurs années, et suit également la plus récente Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN), qui s'est recentrée sur la valorisation des moulins du sud-est de la Dordogne.

→ Un point sur les initiatives

A l'AMPN, notre objectif est de mettre en avant un ensemble d'atouts, comme l'Environnement, la Culture, le Patrimoine et le Tourisme sans oublier l'Education. D'où la présence le 13 juin dernier à Borrèze, de Mr Christian TEILLAC, vice-président du Conseil départemental, en charge précisément de ce secteur.

Les toiles exécutées l'année dernière ont été de nouveau exposées avec les dessins et des peintures sur la faune et la flore réalisés par les élèves de ce village meunier avec celles des membres de l'association Esquisse. Une soirée grand public a été organisée, où a été retracée l'histoire des moulins de la Borrèze et de l'Inval. Borrèze, histoire de 2 rivières, et d'une douzaine de moulins dont une ancienne minoterie, un moulin en état de fonctionnement, un autre transformé en pisciculture. N'oublions pas que c'est à Borrèze que les premiers chemins de meuniers ont été inaugurés en 2013 par le député Germinal Peiro en charge du tourisme au sein du Conseil général et que c'est à Borrèze que les premières "Journées découvertes", célébrées par le président du Conseil départemental, ont vu le jour en juin dernier.

Entre temps, nous avons participé à des animations locales comme la Fête du pain à Veyrignac, au domaine Rapatel à Villefranchedu-Périgord, aux

Fêtes à l'ancienne ainsi qu'à la Maison Familiale Rurale à SalignacEyvigues, à l'Odysée DORDONHA, sans oublier notre présence, toujours à Borrèze, pour La Ronde des Villages. Dix ans plus tard, après avoir construit de solides fondations, 2023 est venue confirmer la place de Borrèze dans le dispositif mis en place par l'AMPN pour valoriser les moulins de ce territoire. La Dordogne est un département qui mise, depuis plusieurs années, sur l'excellence environnementale où l'écotourisme apparaît comme une solution d'avenir pour nos territoires. Un tourisme qui pourrait d'ailleurs s'appuyer sur son patrimoine meunier pour un tourisme de nature et d'observation pour faire du patrimoine meunier un patrimoine touristique voire un patrimoine écologique.

L'AMPN, en travaillant sur un créneau environnemental avec les journées découvertes ouvertes aux scolaires rejoint ainsi les propos de Yannick Coulaud, écologue au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Dordogne «La notion d'écotourisme, c'est d'aller vers le territoire". L'écotourisme est aussi une option pour attirer de nouvelles clientèles à la recherche de nouvelles expériences et se démarquer ainsi de la concurrence. Ce que le patrimoine meunier peut apporter car tourisme et environnement peuvent être complémentaires.

→ DORIE

DORIE est une application permettant de parcourir des sentiers qui mettent en avant le patrimoine naturel et culturel de la Dordogne autour de différentes thématiques.

Cette application va nous permettre la valorisation et la promotion de notre patrimoine meunier comme cela a été expliqué lors du point presse du 7 juin "Même s'il est parfois méconnu, le patrimoine meunier figure parmi les incontournables du département de la Dordogne. Cette

→ Des projets pour 2024

Pour 2024, notre projet portera donc sur la valorisation du patrimoine meunier en s'appuyant sur - La marque d'un territoire - La volonté d'intégrer la population - La valorisation d'un patrimoine bâti et paysager exceptionnel - La transmission d'un savoir-faire grâce à un engagement pédagogique s'accompagnant d'expositions itinérantes avec un matériel ludique pour les enfants.

Car, au niveau pédagogique, nous sommes de ceux qui croient au complément d'éducation donné aux enfants à l'école par un apprentissage ludique sur le terrain comme nous l'avons constaté avec nos animateurs et les enseignants rencontrés, comme la formation avant et pendant le travail.

En 2024, il y aura deux temps forts. Le premier aura lieu à Borrèze avec la création d'une randonnée intitulée "La Borrèzienne" qui se tiendra en juin où le randonneur, suivant son audace et son envie, viendra cheminer gratuitement, comme cela se fait toute l'année, sur deux parcours au départ de Borrèze pour découvrir les moulins de ce village meunier.

Après Borrèze, ce sera le cas de Carsac-Aillac avec un deuxième temps fort pour clôturer la saison dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins où l'eau, grâce à l'Enéa, était une source de vie qui activait de nombreux moulins dont celui du moulin Neuf du XIV^e siècle avec sa roue souterraine verticale à pales et le moulin de Papier transformé en ferme aquacole avec parcours de pêche sans oublier au passage le moulin de Bouyssou, le moulin de Touron et le moulin d'O.

En 2024, nous allons de nouveau prendre des risques pour mettre un maximum d'atouts de notre côté pour valoriser et promouvoir nos moulins. Nous poursuivons nos investigations sur les rivières du Périgord Noir car les moulins fascinent, attisent la curiosité et parce que le moulin et le

→ Réfléchir et se projeter

Depuis 2019, l'AMPN trace sa route avec, chaque année, un projet pour valoriser et promouvoir les moulins du Périgord Noir. Mais il fallait continuer de donner un sens à ce projet.

Différentes étapes ont été franchies, différents chantiers ont vu le jour, d'autres sont en préparation car il est de bon ton qu'une association se projette dans le temps avec un voire plusieurs objectifs.

L'un de nos souhaits serait de pouvoir bénéficier, en termes de communication, de l'image de marque de notre département comme le sont certains villages fleuris, étoilés, papetiers. Vu que, depuis 2013, et la pose des premiers panneaux "Bienvenue..." remis aux municipalités lors de l'inauguration des chemins meuniers, (une trentaine en Dordogne), l'appellation village meunier apparaît sans être officielle. Donnons-lui donc sa raison d'être.

Un souhait qui pourrait permettre au patrimoine meunier d'être reconnu, comme les autres patrimoines de notre département, d'autant que les Journées Européennes des Moulins en mai, celles du Patrimoine de Pays et des Moulins en juin, l'animation Moulins en Fête et la Ronde des Villages au Pays de Fénelon en octobre, illustrent l'intérêt que les Périgordins portent au patrimoine meunier de leur territoire. Une appellation qui pourrait bien permettre aux communes, devenues villages meuniers, de venir rejoindre la brochure "Dordogne en famille" et le dépliant avec les 170 sites, accessibles gratuitement toute l'année en Périgord, dont une dizaine de sites molinologiques. D'où notre engagement pour la valorisation et la promotion des moulins du Périgord Noir avec l'objectif de réussir en offrant une nouveauté chaque année. Sans les citer, ils se reconnaîtront, l'AMPN, remercie toutes celles et tous ceux qui nous aident dans cette belle aventure avec et pour les enfants et en particulier les membres qui nous apportent leur soutien depuis quatre ans.

application de découverte écotouristique va permettre de redécouvrir le riche patrimoine meunier du Périgord à travers les chemins et les moulins, qu'ils soient à vent ou à eau". De nombreux parcours en Périgord Noir, seront progressivement équipés comme celui sur le Turançon à Valojoux et l'Enéa à Carsac-Aillac en 2024. DORIE, une application qui correspond à l'engagement de notre département qui mise sur " l'excellence environnementale où l'écotourisme apparaît comme une solution d'avenir pour nos territoires".

meunier sont deux mots chargés d'histoire pour étonner, comprendre et s'émerveiller. D'autres projets sont en cogitation, mais la priorité sera donnée aux scolaires qui sont émerveillés lorsqu'ils découvrent un moulin car, un moulin qui fonctionne, c'est un spectacle vivant qui arrive même à ébahir les plus grands.

Nous envisageons de prochaines journées découvertes sur St Geniès et Archignac, dont l'histoire est liée à celle de deux rivières : le Sireyjol et la Chironde où de nombreux moulins sont implantés dans ces deux vallées dont le moulin des Ans et un petit joyau à découvrir, le moulin de La Vergne transformé en minoterie avec son four à pain. Nous attendons de rencontrer le nouveau directeur du groupe scolaire.

Ste Mondane, un pittoresque village meunier au bord de la Dordogne situé au pied du château où naquit le célèbre François de Salignac de la Mothe Fénelon, ne sera pas oublié. Ce village doit sa réputation non seulement à ses moulins, sur le Font Marine, qui n'ont plus d'activités, mais à la présence de bouviers affectés à la remontée des gabarres sur la Dordogne. Ste Nathalie, autre parcours sur l'Enéa offre un beau parcours avec quelques moulins. Vézac devrait suivre avec la découverte du moulin du Trel et sa roue verticale (huile) et du moulin de l'Evêque (farines). Sans oublier le petit et charmant moulin de Caillou qui, hélas, ne tourne plus. Des journées découvertes sont également programmées, avec une exposition sur la meunerie et des journées découvertes, avec les élèves de La Chapelle Aubareil. Cette animation sera jumelée avec Valojoux, un paisible village meunier implanté au fond de la vallée du Turançon avec un complexe piscicole qui offre une riche variété d'espèces faunistiques et floristiques et qui devrait se voir équipé, lui aussi, de l'application DORIE. Cinq moulins à découvrir dont l'un était une fromagerie où l'on fabriquait du camembert !



Festival Les 6 Coups du Brigadier

Le festival de théâtre amateur « Les 6 Coups du Brigadier » est organisé chaque année par l'association loi 1901 « INITIALES »

La cinquième édition (septembre 2023) du festival a été remportée par la Compagnie MARINGOUIN de LESQUIN (59) avec « Adélaïde Carolus », à Saint-Geniès.

La prochaine édition aura lieu en septembre 2024 à Saint-Geniès.

Valojoux fait partie des partenaires du Festival



ASSEMBLEE GENERALE du 18 novembre 2023 DE L'ASSOCIATION INITIALES (Saint Dramond 24590 Saint-Geniès)

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU FESTIVAL DE SEPTEMBRE 2023

Chers bénévoles, chers partenaires et amis du Festival des 6 Coups du Brigadier.

C'est avec une joie sincère et une profonde gratitude que je m'adresse à vous pour faire le bilan moral de notre festival qui s'est tenu du 22 au 24 septembre 2023 sur le magnifique Domaine ULVF de PELVEZY. Comme toujours, notre objectif était de promouvoir et d'offrir le théâtre amateur afin de créer une expérience culturelle unique sur notre territoire. Cette année, nos efforts ont été récompensés au-delà de nos espérances. En réunissant nos bénévoles et l'équipe de Pelvezey, véritables piliers de l'événement, nous avons célébré le succès d'un week-end riche en partage. Après une année exigeante en termes d'implication, nous avons atteint un record de fréquentation avec 925 spectateurs enthousiastes. (224 de plus qu'en 2022) soulignant ainsi l'attrait grandissant du festival qui s'impose désormais comme un événement reconnu de notre région. Les performances artistiques sélectionnées avec soin parmi six troupes aux horizons variés, ont été dans leur ensemble d'une qualité remarquable. Les comédiens, démontrant un grand professionnalisme, ont offert des prestations saluées tout au long du festival. La présence du « OFF » et du concert le samedi contribue aux retours positifs des spectateurs qui témoignent de leur satisfaction quant à la diversité des représentations, à l'organisation impeccable, à l'accueil chaleureux et à l'atmosphère conviviale unique qui règne tout au long de l'événement. Le succès financier de cette édition a été un élément marquant pour notre association. Une gestion exemplaire de la restauration, avec des menus et produits de qualité, une discipline financière stricte, et le soutien fidèle de nos donateurs et partenaires institutionnels, notamment la région et nos mairies, a abouti à un bénéfice. Cela atteste non seulement de la vitalité de notre festival, mais aussi de la confiance que vous nous accordez. Les stratégies de promotion mises en place, telles que les diffusions médias, les bâches publicitaires, les flyers ou encore les affiches, ont contribué à accroître la visibilité du festival, conférant une renommée toujours plus étendue dans notre canton. La vente de

Goodies, bien que variée et richement « logotée » n'a pas rencontré cette année le succès escompté, les produits restants, seront sans nul doute écoulés l'année prochaine. Oui, le Festival des 6 Coups du Brigadier a connu un retentissement incontestable pour ce 5ème opus. La fréquentation record, les performances artistiques remarquables, la satisfaction générale du public, et les résultats financiers positifs ont créé une dynamique positive et toujours plus encourageante pour notre avenir. Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers tous les bénévoles, acteurs essentiels de cette réussite. Les bonnes relations humaines sont au cœur de notre festival et nous avons réussi à surmonter les quelques tensions et sentiments individuels de désorganisation qui persistaient les années passées. Merci de faire partie de l'aventure. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus exceptionnelle. Bien à vous,

Louis MAZZOLI

Les coupes et chantiers forestiers

Objet d'une vigilance croissante de la société civile, les coupes forestières sont régulièrement dénoncées et critiquées, notamment lorsqu'il s'agit de coupes rases. Les pratiques sylvicoles, et en particulier la mise en œuvre des coupes forestières, sont encadrées par plusieurs réglementations.



Ces réglementations visent notamment à

- Garantir la gestion durable des forêts dans une approche multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique.
- Protéger les sites patrimoniaux
- Assurer la sécurité des chantiers forestiers

La réglementation en vigueur n'interdit pas les coupes rases et ne fixe pas de limitation de leur surface. Elle ne prévoit pas non plus, en dehors des zones réglementaires protégées, d'inventaire naturaliste préalable aux coupes forestières, ni d'évaluation environnementale.

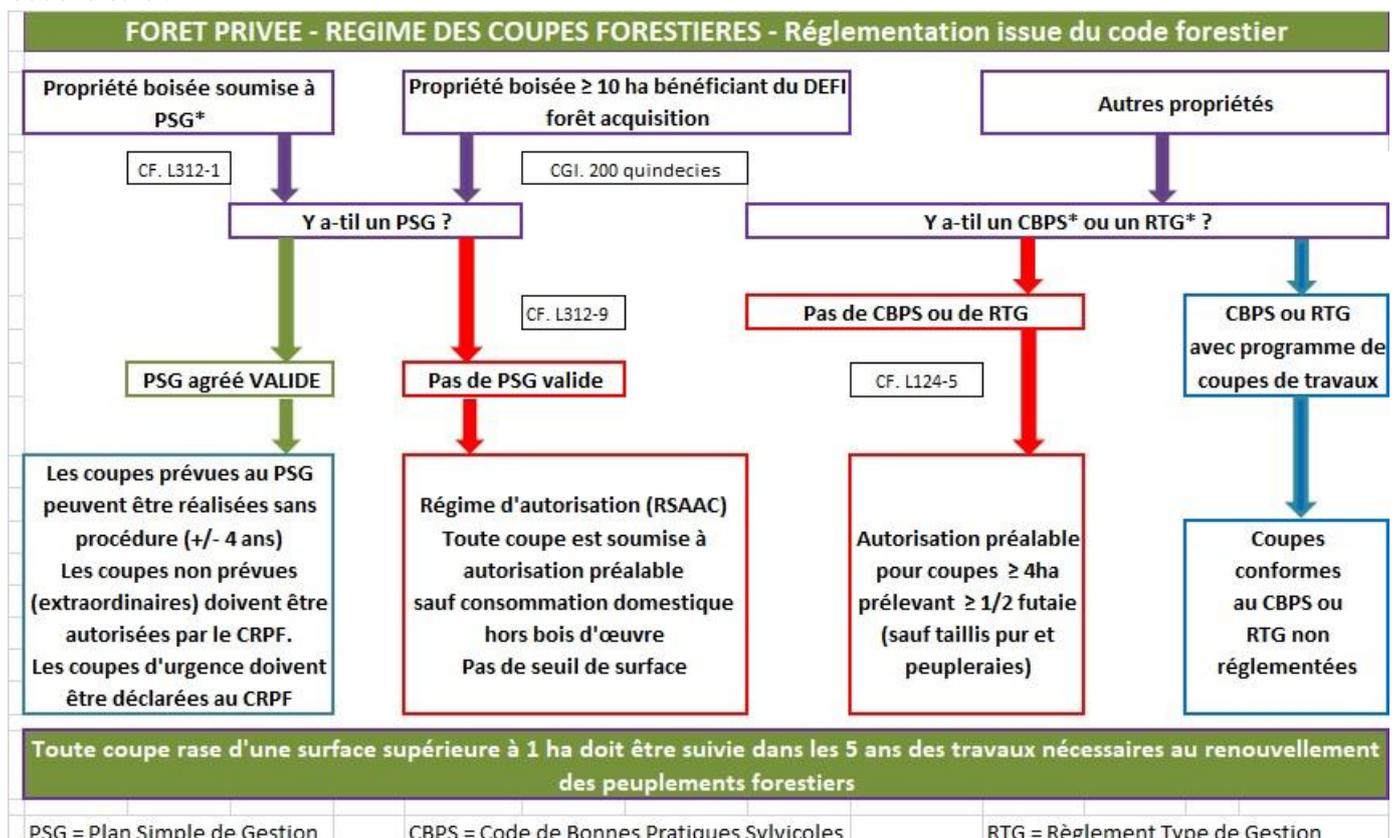
Voici un rappel des principales dispositions réglementaires en vigueur.

● **Le code forestier** fixe les régimes d'autorisations de coupe dans un objectif de gestion durable (DDT Pôle Forêts – CNPF Bergerac).

Les régimes varient selon la surface de la propriété et selon les engagements de gestion durable souscrits ou non par le propriétaire. Ainsi, les coupes dans les propriétés qui ne bénéficient pas de tels engagements sont soumises à des procédures d'autorisation quasi systématiques, alors que les propriétaires qui ont souscrit et respectent des engagements de gestion durable peuvent réaliser les coupes prévues sans autorisation.

Pour connaître le régime de la coupe, il faut donc regarder si la propriété bénéficie d'une garantie de gestion durable, et si la coupe est conforme à celle-ci.

Le schéma ci-dessous résume les principaux cas de figures pour déterminer si une coupe est soumise ou non à autorisation au titre du code forestier.



● **Le code rural et de la pêche maritime** fixe les règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers (DDETSPP).

Il instaure une obligation de déclaration qui dépend de la taille du chantier

- Volume excédant 100 m³ ou 500 m³ lorsque l'abattage et le débardage y sont opérés à l'aide d'autres types de machines
- chantiers de boisement, de reboisement ou travaux sylvicoles portant sur une surface supérieure à 4 hectares.

La déclaration doit être transmise à la DDETSPP au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le début des travaux. Une copie de cette déclaration doit parvenir dans le même délai à la mairie des communes sur le territoire desquelles est situé le chantier. Le maire peut alors contacter l'entreprise déclarante pour réaliser un état des lieux de la voirie communale et fixer avec elle les modalités d'utilisation de la voirie.

Le chantier doit également faire l'objet d'un affichage comportant le nom, la dénomination sociale de l'entreprise et son adresse. Le code rural fixe également les règles de sécurité relatives au chantier (fiche de chantier, obligations des parties prenantes, périmètres de sécurité, organisation des secours, etc.)



● **Le code de l'urbanisme** fixe le régime des coupes dans les espaces boisés classés.

Dans les espaces boisés classés au titre de l'article L131-1 du code de l'urbanisme, ainsi que dans les communes où l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrit et n'est pas encore approuvé, les coupes et abattages d'arbres doivent être précédés d'une déclaration en mairie.

Le maire dispose d'un mois pour l'opposer aux travaux.

Ne sont pas soumises à cette déclaration :

- les coupes prévues dans un document de gestion agréé (PSG, RTG, CBPS avec programmes de coupes et travaux)
- les coupes par catégories listées dans l'arrêté préfectoral du 21.07.1978.

● **Le code du patrimoine** fixe le régime des coupes dans le périmètre des monuments historiques, les sites inscrits ou classés (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine SADP).

Les coupes prévues dans le périmètre d'un monument historique sont soumises à l'autorisation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, sauf si elles sont prévues dans un Plan Simple de Gestion agréé au titre des sites, en application des articles L122-7 & 8 du code forestier.

Les coupes sont soumises à déclaration en site inscrit et autorisation en sites classés, sauf les coupes réalisées conformément à un Plan Simple de Gestion agréé au titre de la réglementation sur les sites et les coupes relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux (par exemple coupe de taillis simple)

● **Le code de l'environnement** fixe le régime des coupes dans les zones classées Natura 2000 (interlocuteurs animateurs du site concerné ou DDT, pôle Environnement et milieux naturels).

Toutes les coupes de bois qui sont soumises à formalité administrative préalable (demande d'autorisation administrative, déclaration préalable...) doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence lorsqu'elles se situent dans un site Natura 2000. Cette évaluation doit être jointe à la déclaration ou demande d'autorisation de coupe.

● **Le code de la voirie routière** encadre le transport de grumes (interlocuteur DDT, Pôle transports exceptionnels).

Les transports de bois ronds présentant un caractère exceptionnel en raison de leurs poids, excédant la limite réglementaire de 40 tonnes, d'un poids total roulant autorisé pour les ensembles de véhicules de plus de quatre essieux, sont autorisés dans la limite de 48 tonnes pour les véhicules autorisés à cinq essieux et de 57 tonnes pour les véhicules articulés à six essieux et plus.

Un arrêté préfectoral du 20 juin 2010 précise les conditions de circulation (jours, périodes) et les itinéraires pouvant être empruntés par ces véhicules : autoroute A89, RN21, certaines routes départementales dont la liste est annexée à l'arrêté. Hors de ces itinéraires, l'utilisation du trajet le plus direct entre le lieu de chargement et les itinéraires autorisés est tolérée, sous réserve que le gabarit du véhicule le permette.

L'article L149 du code de la voirie routière prévoit par ailleurs que lorsqu'une voie communale est habituellement ou temporairement dégradée par des exploitations de forêt, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée. Ces contributions peuvent être acquittées financièrement ou en prestations en nature.

Préfecture de la Dordogne.



Aide au « Renouveau Forestier » France 2030

Afin d'encourager le renouvellement forestier des peuplements sinistrés, vulnérables ou pauvres, une mesure d'aide aux propriétaires forestiers, intitulée « Renouveau Forestier » a été mise en place dans le cadre du Plan de Relance, avec deux campagnes, 2021-2022 et 2022-2023.



La campagne actuelle, (2022-2023) permet de prendre en compte la remise en valeur forestière des surfaces de châtaigniers dépérissants, mais aussi la replantation des forêts sinistrées par la grêle de juin 2022 dans les forêts de la Double. 1 900 hectares, dont 1 500 de futaies contaminés par le champignon Diplodia à la suite de la grêle sont en cours de financement.

Les aides demandées sur cette campagne s'élèvent à 5,67 millions d'euros, dont 4,35 pour la zone grêlée, avec un total de 240 dossiers. Il reste beaucoup à faire sur les 20 000 hectares sinistrés de la Double, dont 8 000 de futaie résineuse.

Dès cette année, le dispositif France 2030 prendra le relais du Plan de Relance pour ces actions de renouvellement forestier. Ce dispositif est piloté par l'ADEME. Les DDT dont les services instructeurs.

Après avoir publié un appel à projets à destination des organismes agrégateurs, disponible ici

<https://agriculture.gouv.fr/france-2030-ouverture-du-guichet-et-annonce-des-resultats-de-lappel-manifestation-dinteret>

l'ADEME a ouvert la plateforme de dépôt des dossiers en juin. Elle restera ouverte jusqu'au 31 mai 2024.

Les propriétaires pourront y déposer leur demande via les agrégateurs retenus dans l'Appel à Projets, mais aussi de manière individuelle, en faisant appel à un conseiller forestier. En son absence, le propriétaire peut s'adresser au CNPF.

AUGMENTATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EN PERIGORD NOIR (T.E.O.M)

La T.E.O.M. va nettement augmenter. Voici quelques éléments d'explication.

En Périgord Noir

- Les bases ont augmenté de 7,10 % Il s'agit d'une décision nationale du Gouvernement et des députés. Elle nous échappe complètement.
- Le taux de la T.E.O.M. passe de 13,88 à 14,88 %, soit une augmentation du taux de 1 point, votée par les élus du Comité Syndical.

Pourquoi cette augmentation de 1 point du taux de notre T.E.O.M. ?

Pour faire face à l'explosion de nos coûts (taxe nationale et coûts départementaux).

- La très forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités polluantes perçue par l'Etat. Celle-ci est passée de 18 €/tonne en 2020 à 51 € et atteindra 65 € en 2025. Pour notre collectivité, la taxe annuelle sera passée de 243.000 € à 910.000 €.
- Mais surtout l'augmentation de plus de 80% entre 2020 et 2023 de nos contributions annuelles à la structure départementale, le SMD3, principalement pour le traitement des ordures ménagères et du tri. De 2.252.535 € en 2020, elles sont passées à 3.989.745 € en 2023, soit près de 2 millions d'euros de plus en trois ans.
- Les efforts de nos administrés et de toutes les collectivités pour faire baisser les tonnages d'ordures ménagères non triées contribueront directement à faire baisser cette contribution.
- S'ajoute à cela, comme pour toute structure publique, la nette augmentation des matières premières, des fluides, dont le carburant. Pour mémoire, nos dépenses de carburant sont passées de 385.000 € en 2021 à 500.000 € en 2023, avec pourtant une diminution des kilométrages.

Sans tout cela, le SICTOM du Périgord Noir aurait pu continuer de baisser ses taux.

C'est ainsi que, depuis 2015 et chaque année jusqu'en 2020, le taux moyen de T.E.O.M. en Périgord Noir aura baissé, passant de 13,22 à 13,07 %. Ces 5 dernières années, les dépenses de personnel ont diminué. Et la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets aura permis de réduire les charges à caractère général.

Jérôme Peyrat, Président.



Pour les curieux, une liste d'États disparus ou de pays qui n'existent plus

Voici la suite d'une liste non exhaustive d'États disparus, c'est-à-dire de pays qui n'existent plus et qui n'ont pas vraiment eu, pour la plupart d'entre eux, de successeurs directs qui auraient hérité du même territoire et d'institutions similaires par un simple changement de régime politique.

États disparus au Moyen-Orient

➤ Le Califat omeyyade

Premier empire musulman après le règne des califes « rashiduns » (les quatre premiers califes après Muhammad). Fondé par Mu'awiya (règne de 661 à 680), fils d'une compagne de Muhammad, il a pris pour capitale Damas et a étendu les conquêtes des musulmans en Afrique du Nord (fondation de Kairouan en 670), vers l'Orient et l'Asie centrale (prise de Kaboul en 664, Bukhâra en 710, Samarcande et Ferghana en 712, Multan en 713) et en Espagne wisigothique à l'aide des Berbères (victoire à Guadalete à 711, conquête de Narbonne en 719). Le califat a souffert des dissensions internes nées de l'incapacité à ancrer la légitimité dynastique des omeyyades, de difficultés à intégrer les convertis et de dissensions religieuses. Des révoltes écrasent les troupes omeyyades à la bataille du Grand Zab en 750 et donnent naissance au califat abbasside.

➤ Le Califat abbasside

Deuxième empire musulman, qui succède au califat omeyyade après leur renversement après la bataille de du grand Zab en 750. La capitale est fixée dans une capitale créée ex-nihilo, Bagdad, fondée par le second calife abbasside, Al-Mansur, en 762. Le califat amorce son déclin dès le IXe siècle du fait de dissensions religieuses et de l'autonomisation de provinces périphériques. Cependant, l'institution du calife abbasside survit formellement jusqu'au XVIe siècle.

États disparus en Amérique

➤ L'Empire aztèque et l'empire tarasque

Deux peuples de Mésopotamie (sud du Mexique actuel) débutent une phase d'expansion impériale au XVe siècle : les Tarasques à partir de Tzintzuntzan à partir de 1425 et les Aztèques à partir de Tenochtitlan (actuelle Mexico) à partir de 1428. L'Empire tarasque s'étendait de l'État actuel du Jalisco au Mexique actuel (à l'Ouest) à celui du l'État du Guerrero (au Sud). L'Empire aztèque s'étendait du golfe du Mexique (Tuxpan, dans le Veracruz actuel) au Pacifique (Xoconochco, Soconusco actuelle). Les Tarasques avaient une organisation plus centralisée que les Aztèques. Ces derniers permettaient aux cités conquises de conserver leurs institutions. Ces États ont disparu avec la conquête espagnole du Mexique. Tenochtitlan est prise par Hernán Cortés en 1521.

À lire : Brigitte Faugère et Nicolas Goepfert (dir.), *Atlas de l'Amérique précolombienne*

➤ L'Empire inca

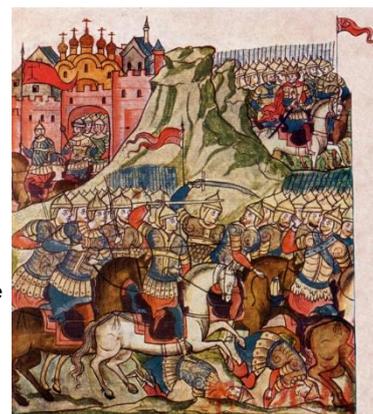
Empire amérindien qui s'étendait, à son apogée, en 1532, sur plus d'un million de km², dans les Andes, sur les territoires des actuels Équateur, Pérou, Bolivie, Chili et Argentine. À la tête d'un Empire étroitement hiérarchisé, divisé en quatre « quartiers » (parties, *suyus*), les Incas « de souche » dominaient 9 millions de personnes, et plus d'une centaine de peuples, depuis leur capitale Cuzco (sud de l'actuel Pérou). L'Empire inca est progressivement conquis par les Espagnols, et notamment par le conquistador Francisco Pizarro. Cuzco est prise en 1533).

À lire : Brigitte Faugère et Nicolas Goepfert (dir.), *Atlas de l'Amérique précolombienne*

États disparus en Asie

➤ La Horde d'or

Expression russe qui désigne un État turco-mongol (appelé aussi Grande Horde, khanat de Kiptchak, etc.), fondé au milieu du XIIIe siècle par Batu, petit-fils de Gengis Khan (1162 – 1227), et dont l'étendue a été variable. Il a dominé des territoires de steppes en Russie actuelle, au Caucase, en Asie Centrale et des territoires Europe orientale et balkanique, en Ukraine et en Bulgarie. Les sociétés dominées par la Horde d'Or étaient marquées par le nomadisme, et cet État n'avait pas de capitale fixe (Saraï pour un temps). Le khan n'était pas toujours le dirigeant absolu de la Horde, il pouvait représenter un *primus inter pares* entre descendants de Gengis Khan. La direction de la Horde pouvait aussi revenir à des chefs de confédérations tribales. En revanche, le respect des *yarliks*, actes juridiques concernant l'administration intérieure de la Horde, et des *bitiks*, lettres diplomatiques adressées à des souverains étrangers, était un des facteurs d'unité de la Horde d'Or. Cet État a disparu au début du XVIe siècle, sous la pression des conquêtes russes. (cf. Marie Favereau, *La Horde d'or de 1377 à 1502*)



États disparus en Afrique

➤ Le royaume de l'Ashanti

Ce royaume était formé d'un cœur de micro-États confédérés (*Amantuo*) qui s'est émancipé à partir de 1701 de la domination d'un autre pouvoir, le Denkyira. L'Ashanti, dominé par le peuple Akan, a mené ensuite, à partir de son centre, Kumasi, une politique de conquête et s'empare de territoires correspondant au Ghana actuel et à la partie orientale de la Côte d'Ivoire. Il a formé une sorte d'Empire composé d'États plus ou moins intégrés, certains ayant été assimilés à la culture dominante tandis que d'autres n'étaient que des tributaires. L'Ashanti a été partenaire incontournable des Européens pour la traite des esclaves mais, au XIXe siècle, il a été contraint de s'adapter à l'abolition progressive de la traite. Il a réorienté son économie vers l'exportation d'or et de noix de kola. Son existence a pris fin avec la conquête coloniale britannique : une expédition a détruit Kumasi en 1874 et un protectorat lui est imposé en 1896.

➤ Royaume du Dahomey

A son arrivée sur le trône au début du XVIIIe siècle, le roi Agadja a débuté une politique qui a entraîné la conquête du royaume côtier d'Allada (qui dominait le Dahomey jusque-là) puis du royaume de Hueda. Comme l'Ashanti, le Dahomey était un partenaire des Européens pour la traite des esclaves, avant de se tourner au XIXe siècle vers l'exportation d'huile de palme. L'existence du royaume a pris fin avec la conquête coloniale française. Le roi Gbèhanzin se rend en 1894, et son royaume est intégré à la colonie du Dahomey. Elle gagne finalement son indépendance en 1960 sous le nom de « République du Dahomey », avant de se transformer en République populaire du Bénin (un régime d'inspiration communiste) de 1975 à 1990, puis en République du Bénin en 1990.



➤ Le royaume du Kongo

Cet État était composé de six provinces qui s'étendaient du fleuve Congo au nord à la rivière Kwango à l'Est et à la colonie portugaise de Luanda au sud. Son territoire correspond à l'extrême nord-ouest de l'Angola actuel. Le roi (manikongo) siégeait à Mbanza Kongo (ou São Salvador). Ce royaume s'est christianisé et a subi une forte influence européenne (surtout portugaise) : le roi Nzinga a Nkuvu s'est converti au christianisme en 1491 (et est devenu Jean Ier du Kongo), une cathédrale a été bâtie à Mbanza Kongo (la cathédrale kulumbimbi en kikongo), etc. Le royaume du Kongo a commencé à s'affaiblir au XVIIe siècle après la bataille de Mbvila contre les Portugais en 1665, mais il a été « restauré » à partir de 1709, sur un territoire moins ample. Le royaume disparaît au XIXe siècle, mais le titre de manikongo a survécu jusqu'à aujourd'hui, bien qu'il n'ait plus eu de titulaire depuis 1962.

➤ L'empire ou califat de Sokoto

Le plus grand État d'Afrique au XIXe siècle est né du djihad « guerre sainte » mené entre 1804 et 1810 par Ousman Dan Fodio (1754 – 1817), religieux peul proche du soufisme. Les descendants de Dan Fodio, califes ou sultans, régnaient sur des territoires hétérogènes, principalement peuls et haoussas, depuis Sokoto, Wurno ou Gwandu, villes du nord du Nigéria actuel. Leur territoire s'étendait du sud du Niger actuel au nord du Cameroun, en passant par le nord du Nigéria. Si l'islam avait pénétré dans ces régions dès la fin du Moyen Âge, l'installation du califat de Sokoto a contribué à l'intégrer dans le monde musulman. Son existence prend fin au début du XXe siècle sous la domination britannique qui forme progressivement la colonie du Nigéria.

VOTRE ACTIVITE

SUR LE SITE INTERNET DE VALOJOULX

Dans le cadre de la mise à jour de son site internet (www.valojoux.fr) et dans le respect du traitement des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données), la commune souhaiterait inviter tous les professionnels exerçant ou habitant sur le territoire à se faire connaître :

- Artisans,
- Commerçants,
- Professions libérales,
- Activités touristiques,
- Associations...

SI VOUS SOUHAITEZ FIGURER SUR LE SITE, MERCI DE RETOURNER CE COUPON-REPONSE A LA MAIRIE

Veuillez noter les informations que vous souhaitez voir affichées sur le site internet.

Nature de l'activité

.....
.....

Nom de l'activité

.....
.....

Adresse

.....
.....
.....

Téléphone portable

.....
.....

Téléphone fixe

.....
.....

Site internet

.....
.....

Mail

.....
.....

★ Noël

Nous y voilà, c'est enfin Noël ! Apparu au XII^e siècle, ce mot est issu de l'adjectif latin *natalis* « natal, relatif à la naissance », employé particulièrement dans le syntagme *natalis dies* « jour natal, de naissance ». *Noël* est en effet la fête chrétienne du 25 décembre commémorant la naissance du Christ, fête qui s'est ensuite laïcisée dans de nombreux pays.

★ Père Noël

Locution attestée depuis le xix^e siècle, est certainement la plus célèbre créée avec ce mot. D'ailleurs, si ce personnage légendaire offrant des cadeaux aux enfants a si bien intégré l'imagerie de Noël, c'est en partie grâce à la firme Coca-Cola qui l'a mis en scène dans ses publicités à partir des années 1930...

★ Sapin

Depuis l'Antiquité, les branches de conifères sont décorées lors de la célébration du solstice d'hiver, le 21 ou 22 décembre. Lorsque cette tradition païenne a été remplacée par la fête chrétienne de Noël, cette coutume a perduré. L'arbre décoré s'est installé dans les foyers, jardins et lieux publics, ce qui a donné lieu à la locution *sapin de Noël*.

★ Avent

Même si le mot avent désigne la période *avant* le jour de Noël, attention à ne pas écrire *l'avant* ! La présence perturbante de ce *e* au lieu du *a* attendu s'explique par l'étymologie. En effet, *avent* vient du latin chrétien *adventus* qui signifie « arrivée, venue (sous-entendu : de Jésus-Christ) ». À partir du xii^e siècle, l'avent désigne donc le temps liturgique de préparation à la fête de Noël pour l'Église chrétienne. Le *calendrier de l'avent*, que l'on fait commencer le 1^{er} décembre, est de la plus grande utilité pour faire patienter les plus pressés jusqu'au jour de Noël ! Si, aujourd'hui, ce sont le plus souvent des chocolats qui composent ce calendrier, c'étaient à l'origine des images pieuses que l'on remettait chaque jour aux enfants.

★ Lutin

À propos d'avent : si vous trouvez des objets déplacés ou de menus dégâts chez vous chaque matin de décembre, il y a de fortes chances pour que ce soit l'œuvre des lutins du père Noël ! En effet, dans le folklore islandais, on raconte que ces petits êtres farceurs élisent domicile dans les maisons en décembre après avoir travaillé toute l'année dans l'atelier de fabrication des jouets, et qu'ils y font des bêtises pendant la nuit. Mais au fait, saviez-vous que le mot *lutin* tirait son origine de *Neptunus* (Neptune), le dieu de l'eau et de la mer chez les Romains ? Le nom de ce dieu a ensuite été repris pour désigner une divinité païenne considérée comme un démon. C'est pourquoi, en ancien français, le lutin désigne d'abord un démon, un esprit mauvais. Au fil des siècles, la méchanceté attribuée à ces petites créatures a été remplacée par une certaine malice... pour le plus grand bonheur des enfants !

★ Bûche

Figurez-vous que la bûche de Noël, dessert incontournable des tables de fête, n'a pas toujours été comestible ! En effet, une lointaine tradition païenne consistait à laisser se consumer une bûche de bois tout au long de la nuit du solstice d'hiver. Elle était décorée de feuillages et de rubans et ainsi brûlée afin de célébrer le retour du soleil et la victoire de la lumière sur l'obscurité. Cette coutume a perduré la nuit de Noël, puis s'est renouvelée au milieu du XIX^e siècle avec cette pâtisserie en forme de *bûche*, décorée de petits sujets ou objets sur le thème de Noël.

★ Tintinnabuler

Dans le chant de Noël *Petit Garçon*, on demande à l'enfant : « Tout est calme, reposé. Entends-tu les clochettes tintinnabuler ? ». Mais savez-vous ce que signifie tintinnabuler ? Ce verbe sert à décrire le son argentin que produisent les petites cloches, les grelots. Ce verbe est onomatopéique, c'est-à-dire qu'il cherche à imiter le son qu'il décrit. En effet, en disant *tintinnabuler*, n'entend-on pas les clochettes faire *tin, tin, tin...* ?



*Les vœux de Jacques Brel
1er janvier 1968 (Europe 1)*

*Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et
l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.*

*Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et
d'oublier ce qu'il faut oublier.*

*Je vous souhaite des passions, je vous souhaite
des silences.*

*Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil
et des rires d'enfants.*

*Je vous souhaite de respecter les différences
des autres, parce que le mérite et la valeur de
chacun sont souvent à découvrir.*

*Je vous souhaite de résister à l'enlissement, à
l'indifférence et aux vertus négatives de notre
époque.*

*Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à
la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car
la vie est une magnifique aventure et nul de
raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une
rude bataille.*

*Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de
l'être et heureux, car le bonheur est notre
destin véritable.*



L'orange de Noël.

C'est un fruit qui apparaît dans de nombreuses rencontres avec des témoins qui ont été enfants dans l'Entre-deux-guerres. Aux temps où l'orange restait un fruit rare, typique de l'hiver et parcimonieusement distribué. Ma grand-mère paternelle Madeleine C. se souvenait qu'au bourg de **Lalinde (Dordogne)**, au lendemain de la Grande Guerre, arrivaient quelques jours avant Noël les caisses en bois contenant les oranges, chez l'épicier du bourg. C'était, disait-elle, une grande curiosité pour les enfants qui rêvaient de cette "pomme d'or". L'orange de Noël ne s'offrait souvent qu'à l'unité dans les sabots déposés dans l'âtre des fermes des petits paysans pauvres du Périgord. On retrouve dans la décoration traditionnelle une orange entièrement piquetée de clous de girofle, elle est alors appelée "pomme d'ambre", elle parfumerait la maison durant toute la période.

Temps de légendes...

Le temps des légendes et des croyances ponctuait la période de Noël à l'Épiphanie, ce fameux cycle des douze jours. Ainsi on savait que dans un vallon proche, où le ruisseau franchissait une route blanche et où il y avait une mare, la nuit de Noël, pendant les douze coups de minuit, on entendait les battoirs des revenants du hameau qui lavaient là leurs âmes. Bien sûr je ne me suis jamais aventuré sur les berges de la mare à l'heure fatidique pour être confronté aux revenants qu'on nomme en Périgord les "tornes" (ceux qui tourment ou ceux qui retournent) !

On savait que dans les grands châtaigniers, les tornes (ou âmes de retour) fouillaient les feuilles mortes à l'heure de minuit pour chercher quelque nourriture. On savait tout cela et on aimait entendre ces légendes de nadal (Noël) qui nous accompagnaient chaque année. On raconte qu'un veneur sur son cheval traversait les nuées, précédé de sa meute avec force bruits, sons de trompes et aboiements.

Et il y a la figure de l'homme silencieux, du soldat silencieux, du cavalier silencieux, de cette étrange silhouette qui passe...

Oui, c'est très étrange cette vision qui est anecdotique car ce n'est pas une légende structurée en soit. Mais elle apparaît dans la tradition orale dans de très nombreuses régions. J'ai noté les dires du doyen de mon village quand j'avais une dizaine d'années. Lui-même avait alors autour de 90 ans. Il se souvenait du retour d'une messe de minuit au bourg de Pontours, sur la rive gauche de la Dordogne, dans les dernières années du XIXème siècle. Je retranscris approximativement ses dires ainsi : « On marchait dans la nuit au falot après la messe de minuit. Fallait qu'on traverse tous ces bois et qu'on remonte le chemin d'une escourrière de la combe. On suivait la route empierrée, il y avait un beau clair de lune, et un froid, un froid !... Tout d'un coup on a vu venir de vers nous un cavalier et son cheval. C'était un hussard. On n'entendait rien, le cheval faisait aucun bruit comme s'il ne touchait pas terre. Il est passé devant nous, moi, ma pauvre sœur et ma pauvre mère. On s'est retourné, sur la route il y avait un sac plein de paille. On a eu bien peur, on est parti bien vite dans la combe. »

Quelques coutumes de Noël du Périgord d'autrefois (d'après un article Publié par Bernard Stéphan suite à son interview de Mic Baudimant, mainteneur, musicien, cornemuseux conteur du Berry

Vie pratique

La boîte à livres



*Choisissez, prenez, lisez. Et à votre tour, si vous le souhaitez, déposez vos livres pour enrichir la boîte et alimenter le partage.
Place de la mairie, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, gratuit.*



COUTURE & DEPOT PRESSING
Pour le dépôt et le retrait de vos articles en couture et pressing.

A VALOJOUX
Parking Salle des Fêtes
Le JEUDI, de 14 à 18 heures.
Ou sur rendez-vous 06 72 52 00 59



Le Carnet

Bienvenue à

- Marley HOUTMANN, fils de Marc HOUTMANN et Sophie GRUNEWALD, le Bourg
- Ambre HANNAY, fille de Damien DELARACE et Camille HANNAY, Maillol

Félicitations pour le mariage de

- Yannick LE MAINTEC et Isachi DURRUTHY PENALVER
- Elisabeth SEYRAL et Jacques BIGEAT

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de

- Sophie HOUBERT pour le décès de sa mère
- Maurice GAILLARD pour le décès de sa sœur,
- Denise NOYER
- Mireille CALVO pour le décès de sa sœur.

Bienvenue dans le village à

- Christophe MINNAAR et Paula PINHERO, la Teillède
- Olivier et Marie-Laure LEPAGE, Le Fraysse

Infos Village

- Les services techniques sont assurés par Thierry ROULLAND et Jacques BOISSARIE.
- L'entretien des locaux communaux est assuré par Isabelle FREYSSINGEAS.
- L'accueil du public à la mairie est assuré par Christelle CHAVAROCHE les mardis et vendredis de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- La mise en page du bulletin Municipal est réalisée par Danielle AVEZ.
- Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

Vous pouvez trouver toute notre actualité sur le site de la commune

www.valojoulx.fr

Toutes suggestions ou informations seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y apparaisse, nous vous remercions de bien vouloir le faire savoir à la mairie.

La commission « Communication » vous propose d'intégrer l'équipe... Si cette aventure vous tente, merci de bien vouloir le signifier à la mairie.

Mairie de Valojoulx
1, place de la Mairie
24290 VALOJOUXX
05 53 50 77 78

contact@mairievalojoulx.fr
www.valojoulx.fr

DÉCOUVREZ LES BIENFAITS DU MIEL DE FORÊT

UNE SOURCE NATURELLE DE SANTÉ ET DE SAVEUR

- NUTRIMENTS ESSENTIELS (VITAMES A, B, C, CALCIUM, MAGNÉSIUM, FER)

- ANTIOXYDANTS PUISSANTS

- APAISANT POUR LA GORGE

- ANTIBACTÉRIEN NATUREL

- SOUTIEN IMMUNITAIRE

- DIGESTION AMÉLIORÉE

- SOUTIEN CARDIOVASCULAIRE

- PROPRIÉTÉS ANTI-INFLAMMATOIRES



Et aussi...

soutenez l'environnement et les abeilles

Choisissez un miel de forêt respectueux de la nature.

soutenez les apiculteurs locaux

*encouragez une production durable et artisanale.
miel brut et non traité*